

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 19 mai 2021 de M^{mes} et MM. Arnaud Moreillon, Paule Mangeat, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Olivia Bessat-Gardet: «Trouver une solution au deal de rue».

9 mai 2023

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 février 2022. La commission, réunie sous la présidence de M^{mes} Uzma Khamis Vannini et Dorothee Marthaler Ghidoni, l'a étudiée lors des séances des 16 juin, 25 août, 13 octobre, 10 novembre, 1^{er} et 8 décembre 2022 et des 12 janvier, 2 et 16 mars 2023. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset, M^{mes} Alicia Nguyen, Camelia Benelkaid, Nahida Derradji et Patricia Leitao, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les nombreuses plaintes des habitant-e-s des Pâquis et du quartier du Seujet en lien avec le deal de rue, qui font état de problèmes importants, tels qu'une dégradation de la situation dans les quartiers, l'agression d'une mère de famille devant ses enfants dans son allée d'immeuble ou encore la proximité des dealers avec les enfants lorsque le deal s'installe dans une école;
- le fait que d'autres villes suisses, comme Berne ou Zurich, ont trouvé des solutions nettement plus satisfaisantes à cette problématique, Berne ayant choisi un parc à proximité d'un local d'injection pour régler une bonne partie du deal au centre-ville, ou Zurich ayant privilégié les gares suburbaines plutôt que des quartiers populaires comme c'est le cas à Genève;
- qu'en matière de gestion des problématiques de drogue il est impossible d'agir sans que les conséquences se fassent immédiatement ressentir. Renforcer encore la répression? Vous obtenez des zones de non-droit encore plus problématiques, comme c'est le cas en France;
- que les dealers se trouvent dans des situations d'existence où ils n'ont rien à perdre, mais restent des acteurs économiques sur un marché avec lesquels il est possible de négocier;

- que le marché de la drogue, comme tous les marchés, fonctionne car il y a une demande qui trouve son offre et que cette demande porte sur un produit qu’il est impossible de se procurer légalement;
- qu’il s’agit de répondre à trois questions simples: où? Quand? Et comment? A savoir par exemple où le deal de rue produit le moins de désagréments? A quelle heure devrait-il être limité? Quel type de transaction serait toléré?,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de négocier un projet avec le Canton, qui porte la responsabilité première de la situation dans le contexte du deal de rue, car c’est lui qui a le pouvoir d’intervenir, visant à identifier:
 - un dispositif pour le deal de rue moins déranger que son emplacement actuel dans les quartiers populaires;
 - les horaires auxquels il serait toléré;
 - les pratiques de transaction qui seraient tolérées;
 - les actions de prévention à l’intention des consommateurs et des consommatrices;
- de demander à la Confédération, conjointement avec le Canton de Genève, un projet pilote de régulation du deal de rue;
- d’échanger avec les autres grandes villes suisses pour savoir comment elles ont construit les solutions qu’elles ont adoptées;
- d’initier une réflexion sur la régulation du marché de la cocaïne, sur le modèle de ce qui se passe avec le cannabis (régulation du marché).

Séance du 16 juin 2022

Audition de M. Arnaud Moreillon, motionnaire

M. Moreillon explique que des éléments de contexte, notamment fédéraux, ont évolué depuis que la motion a été rédigée. Il aborde cette question avec humilité car c’est un sujet complexe soumis à l’effet baudruche. Cette question a été traitée entre les différents groupes (sauf Ensemble à gauche qui n’avait pas de député à l’époque) et tous les groupes avaient contribué à la rédaction du texte «Pour plus de sécurité dans la Ville» en 2012-2013. C’est donc un sujet historique en Ville et dans le Canton.

De mémoire, le deal de rue était très présent au Jardin anglais d’où il a été déplacé vers la gare parce qu’il dérangeait les touristes. Toutefois il dérangeait toujours les touristes et a donc été déplacé aux Pâquis, ce qui a donné lieu à une pétition «Vivre ensemble aux Pâquis», déposée suite à un changement d’attitude de dealers qui se montraient plus agressifs et intrusifs et qui se sont même déplacés à proximité de l’école pour éviter les caméras de surveillance.

Dans cette politique où il s'agit de contenir le problème, et pas de l'éradiquer car cela générerait des problèmes encore plus graves que ceux qui existent, il faut se demander où déplacer le deal de rue pour qu'il ait le moins d'effets négatifs. Il se réfère aux situations connues aux Etats-Unis et en France où il y a des zones de non-droit suite aux tentatives d'éradication qui ont augmenté la violence.

Avec l'émergence du sida, qui a posé des défis à la classe politique, les politiques se sont regroupés pour mettre sur pied une politique audacieuse en quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) qui a prouvé ses effets en contenant l'épidémie. En 2017, un postulat a été déposé sur l'avenir de la politique suisse en matière de drogue, interrogeant le Conseil fédéral (CF) sur la question.

En avril 2021, le CF a répondu à ce postulat en proposant des mesures, parmi lesquelles: mener des essais pilotes de réglementation du cannabis monitorés par des chercheurs pour mesurer si l'optimum est meilleur ou moins bon pour la société, augmenter la prévention auprès des enfants et de la jeunesse et analyser les avantages et inconvénients d'une décriminalisation de la consommation de stupéfiants.

Berne et Zurich avaient cherché à trouver des solutions contre le deal très pragmatiques en engageant un dialogue avec les dealers du côté de centre-ville de Berne pour cadrer le deal dans une partie d'un parc (horaires, qui, où, etc.). A Zurich, des solutions ont été trouvées en déplaçant le deal dans les grandes gares suburbaines. Il faut donc les contacter pour savoir quels sont les processus qui ont mené à ces décisions.

La motion demande de négocier un projet avec le Canton qui porte la responsabilité première de l'application de la LStup dans le contexte du deal de rue, car c'est lui qui a le pouvoir d'intervenir. Ce projet doit viser à identifier un dispositif pour le deal de rue moins dérangeant que l'actuel avec des horaires, des pratiques de transaction et des actions de prévention à l'intention des consommateurs. De plus, la motion vise à ce que la Ville demande à la Confédération de mener un projet pilote de régulation du deal de rue conjointement avec le Canton. Elle demande aussi d'échanger avec les autres grandes villes suisses pour savoir comment elles ont construit les solutions qu'elles ont adoptées. Finalement, elle demande d'initier une réflexion sur la régulation du marché de la cocaïne sur le modèle de ce qu'il se passe avec le cannabis ou avec le Programme d'héroïne de synthèse qui existe aux Pâquis.

La motion tient compte du fait que les effets négatifs du deal sont à la charge de la société. La population les subit et la police municipale, la Voirie, les travailleurs sociaux et un grand nombre d'autres services de la Ville sont aussi concernés.

Il invite la CCSJ à auditionner M. Jean-Félix Savary, secrétaire général du GREA et bientôt directeur de la HETS Genève, les services sociaux et de police

des villes de Zurich et Berne et M. Michael Herzig, responsable de la politique drogue pour la Ville de Zurich pendant un certain temps (avec qui il a déjà pris contact et qui a demandé une orientation sur la situation en VdG pour préparer son intervention si la CCSJ décidait de l'entendre).

Questions des commissaires

Une commissaire n'a pas compris si le groupe inter-parti au niveau cantonal mentionné en introduction avait déposé des objets.

M. Moreillon répond que ce groupe était parti du postulat que personne n'avait de solution miracle à ce problème qui touche toute la société. Le groupe a été beaucoup sollicité par les médias et un certain nombre de dépôts ont eu lieu dans certaines villes mais il ne sait pas ce que les députés en ont fait dans leurs caucus. Il s'agissait de défendre l'idée d'une forme d'association de producteurs et consommateurs de cannabis avec un volume limité par personne sur le modèle espagnol. Cela permet à la police de contrôler la qualité du produit, car l'on trouve des cannabinoïdes de synthèse nocifs dans le cannabis vendu sur le marché illégal, et d'éviter la consommation excessive.

Elle relève que la compétence est plutôt fédérale et cantonale. Elle a de la peine à voir ce que peut faire la Ville.

M. Moreillon répond que les Villes sont détentrices des besoins et les autorités supérieures des réponses à ces besoins. Si la Ville ne peut répondre à ces besoins, elle doit être promotrice de la construction de la solution en proposant des solutions pour réduire les dommages causés aux autorités supérieures.

M. Moreillon dit que pour le Platzspitz, il s'agissait d'héroïne. Or, la consommation d'héroïne est régulée grâce au Quai 9 à Genève. Il ne croit pas que le deal de rue aux Pâquis soit axé sur l'héroïne.

Une commissaire demande si cela pourrait amener des problématiques de zones de non-droit.

M. Moreillon répond que ces problématiques pourraient surtout se révéler si le deal était déplacé dans des zones très périphériques comme des zones industrielles. La situation aux Pâquis est inacceptable mais arrêter d'un coup le deal par la force n'est pas une option vers laquelle il faut aller car la tolérance zéro tend à générer plus de criminalité.

Une commissaire avoue qu'elle est choquée par les déclarations de M. Moreillon. Elle ne comprend pas comment l'on peut dire que l'on n'y arrivera pas et qu'il faut donc aider les dealers à s'installer ailleurs. Elle a l'impression que les consommateurs ne sont pas conscients lorsqu'ils sont drogués et

elle demande comment il est possible de les déplacer de manière sécuritaire dans ces circonstances. Par ailleurs, déplacer les dealers et donc autoriser le deal à certains endroits va enrichir des cartels ou des groupes criminels avec les violences qui les accompagnent. Elle demande comment l'on peut tolérer cela.

M. Moreillon répond que les dealers sont comme des commerçants que les consommateurs vont suivre. Toutefois, ce ne sont que des petites mains et la police cherche à démanteler les réseaux. Il s'agit de déplacer des personnes rationnelles et c'est avec eux qu'il faut entamer le dialogue.

Il comprend la volonté de les voir disparaître car du point de vue de la santé publique c'est un problème néfaste. Toutefois, la prohibition mène à une aggravation du crime et de la consommation. Eradiquer un produit ne suffira pas à éradiquer sa consommation. Ainsi, en évacuant la drogue, le champ des possibles est restreint, la violence pour attraper le marché va croître et la qualité des produits décroître avec les dangers que cela suppose. Il s'agit donc d'un contrôle du dommage.

Une commissaire demande pourquoi l'on ne travaille pas à la punition du consommateur.

M. Moreillon répond qu'en faisant un problème de justice de la consommation d'un produit, les personnes vont se cacher et prendre plus de risques en rendant le travail de prévention difficile. Cela reportera donc le problème sur la santé.

Il suggère à la CCSJ de lire le document «Pour plus de sécurité en Ville» à ce propos.

Une commissaire relève que M. Moreillon a mentionné les Pâquis, le Seujet et Saint-Jean. En discutant avec un agent de police, elle a appris que depuis l'ouverture du Quai 9, les consommateurs ont été regroupés pour éviter les problèmes sanitaires.

M. Moreillon répond que c'est le cas en effet, il y aurait un gros volume de seringues dans la rue s'il n'y avait pas le Quai 9 qui offre aussi des seringues propres, évitant les contaminations.

Elle a remarqué que la police était très présente sur le quai du Seujet mais elle demande si le problème n'est pas cantonal car il semblerait que les effectifs de la police cantonale spécifiquement dédiés à cette problématique soient trop restreints.

M. Moreillon ne connaît pas les effectifs de la police cantonale.

Elle remarque que beaucoup de policiers se disent déçus car les dealers sont interpellés mais relâchés rapidement. Elle demande si les sanctions ne sont pas assez sévères.

M. Moreillon répond qu'il y a un volet économique qui n'est pas maîtrisé par les autorités (volumes financiers échangés, blanchiment, etc.) et que les dealers disent tous la même chose lors des interrogatoires. Les peines privatives de liberté présentent par ailleurs un risque de récidive et de collusion. S'attaquer aux dealers est un processus infini car ils sont facilement remplacés.

Une commissaire précise qu'il y a du deal et de la consommation de cocaïne et surtout de crack devant l'école et dans le préau des Pâquis. Un enfant a d'ailleurs avalé une boulette dans ce préau. Elle relève aussi que la police communale n'a aucune compétence pour intervenir dans ce contexte.

Une commissaire demande pourquoi la Ville ne créerait pas de lieu à destination des dealers sur le modèle du Quai 9 afin de pouvoir avoir une forme de contrôle.

M. Moreillon proposerait aussi de créer de la cocaïne de synthèse à destination des gros consommateurs au travers d'un programme axé sur la santé des consommateurs. Cela permettrait d'établir un discours de prévention et d'accompagnement à la réduction des produits.

Elle demande si la cocaïne de synthèse existe déjà.

M. Moreillon répond que non, mais la pharmacologie doit en être capable.

Une commissaire demande qui ajoute des cannabinoïdes de synthèse.

M. Moreillon répond que ce sont les producteurs, en Afrique du Nord ou en Afghanistan d'après lui. Il ajoute que dans les festivals, il y a des lieux pour faire tester sa drogue.

Un commissaire est effrayé par ce qui a été dit. Il se demande si après la M-1623 il n'y aura pas une motion pour légaliser toutes les drogues.

M. Moreillon explique qu'il ne s'agit pas d'être manichéen ou de vouloir tout régulariser. Il faut valoriser la liberté et la responsabilité. Or, une personne qui souffre d'addiction a perdu sa liberté et doit être accompagnée pour la retrouver en l'aidant à sortir de cette addiction.

Une commissaire demande pourquoi l'on n'a pas créé plus de locaux du type Quai 9 pour encadrer les consommateurs.

Elle demande pourquoi la motion ne demande pas la création d'autres locaux d'injection.

M. Moreillon répond que c'est de compétence cantonale. Le Quai 9 a été mis en place sur demande de la droite, ce qui démontre que le sujet fait consensus. Toutefois, les locaux d'injection sont destinés aux consommateurs d'héroïne et ce texte s'attaque à la cocaïne principalement.

Elle demande qui fournit le Quai 9.

M. Moreillon répond que le produit est acheté sur le marché illégal, en dehors du Quai 9 qui n'a pour mission que d'accompagner la consommation et d'éviter les accidents.

Elle demande pourquoi le Quai 9 ne fournit pas le produit en garantissant qu'il est de bonne qualité. De cette manière, cela enrayerait aussi le deal.

M. Moreillon répond que c'est le but du programme héroïne de synthèse des Pâquis mais il semblerait que les effets de l'héroïne de synthèse soient moins puissants et ne conviennent pas aux consommateurs.

Un commissaire demande si la motion est partie des plaintes des habitants.

M. Moreillon répond que oui.

Le commissaire remarque que la population de consommateurs est très variée, les produits sont recherchés par des gens en place et considérés aussi. Il se demande où trouver des lieux adéquats car ils se trouveront forcément au centre-ville.

M. Moreillon répond que c'est pour cela que la motion propose un programme pilote autour de la cocaïne de synthèse. Quant au lieu, il se pose la même question et il serait intéressant d'interroger les autres villes sur le processus qui les a menées à prendre ces décisions.

Le commissaire lui demande s'il a imaginé d'en discuter avec les dealers eux-mêmes.

M. Moreillon pense que c'est ce que les Villes de Berne et Zurich ont fait sans l'ébruiter.

Une commissaire demande où le Quai 9 va déménager pendant les travaux de la gare.

M. Moreillon ne le sait pas mais il estime que cela nécessite un accompagnement de la Ville.

Elle estime que le Quai 9 engendre des nuisances malgré ses bienfaits et il faudrait envisager un lieu plus caché.

Une commissaire pense que Zurich et Berne ont un pouvoir législatif que la VdG n'a pas. Les entendre n'apportera pas de solutions adaptables.

M. Moreillon répond que si la Ville est porteuse du problème et partie prenante pour solliciter les services pertinents, elle est légitime de le faire. Par ailleurs, la Ville ne fait pas rien, ses services essaient de contenir les problèmes à la mesure des pouvoirs qu'ils ont.

Une commissaire remarque que les gens portent plainte pour tout et n'importe quoi. Dans une situation hypothétique où une personne se serait droguée mais s'en serait sortie et déciderait de porter plainte contre ceux qui ont facilité sa consommation en lui offrant un lieu pérenne, elle demande quelle serait la responsabilité de la Ville.

M. Moreillon n'est pas avocat et ne peut y répondre. Il lui semble toutefois que ce n'est jamais arrivé alors que la pratique existe déjà et il lui semble que cela soit très peu probable. Le juge s'attaquera d'abord à la responsabilité de la personne.

Discussion et suite

Une commissaire propose l'audition de M. Herzig proposée par M. Moreillon.

Une commissaire propose l'audition du centre des addictions des HUG: CAAP Arve.

Une commissaire propose l'audition du Quai 9.

Une commissaire propose l'audition conjointe de M^{me} Kitsos et de M^{me} Barbey-Chappuis ainsi que l'audition conjointe de M. Poggia et de M^{me} Bonfanti.

Une commissaire remarque que selon l'intervention de M. Moreillon, il faut que le terrain soit préparé et que des informations soient transmises à M. Herzig avant qu'il ne se présente.

Une commissaire propose de visiter le Quai 9.

Un commissaire souhaiterait des informations de la brigade des stupéfiants lors de l'audition de M^{me} Bonfanti.

Une commissaire propose l'audition de M. Savary comme l'a proposé M. Moreillon.

La présidente répond que M^{me} Kitsos a un agenda très chargé et repousse souvent les auditions loin dans le temps. Elle propose de voter les auditions comme des thématiques et de les agender en fonction des disponibilités.

Une commissaire précise que son idée était de connaître la problématique aujourd'hui à Genève et la difficulté de prise en charge pour avoir une vue d'ensemble de la situation avant toute chose.

Une commissaire trouverait intéressant d'auditionner une autre ville avec une autre politique avant d'auditionner les magistrats cantonaux. De cette manière, la commission pourra apporter des éléments de comparaison et pourra faire des propositions spécifiques.

Une commissaire relève que lorsqu'il s'agit d'une motion, M. Kanaan a à plusieurs reprises répété qu'il fallait que les magistrats soient auditionnés. Sans quoi, le SAFCO ne les accepte pas. Par ailleurs, M. Moreillon a fait mention d'une collaboration entre les autorités cantonales et municipales, il serait donc envisageable d'auditionner les magistrats.

La présidente propose de voter les auditions de M. Herzig et d'un représentant bernois plus tard. Elle propose de voter les auditions des magistrats ce soir et de les auditionner au fur et à mesure de l'agenda proposé (selon leurs disponibilités).

Votes

Audition CAAP des HUG

Elle est acceptée à l'unanimité.

Audition du Quai 9

Elle est acceptée par 13 oui (4 S, 3 Ve, 2 PLR, 2 LC, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PLR).

Auditions de M^{mes} Kitsos et Barbey-Chappuis

Elles sont acceptées par 7 oui (2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (S) et 7 abstentions (1 EàG, 3 S, 3 Ve).

Auditions de M. Poggia et M^{me} Bonfanti

Elles sont acceptées à l'unanimité.

Visite du Quai 9

Elle est acceptée par 11 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (PLR) et 3 abstentions (1 Ve, 2 LC).

Audition de M. Savary

Elle est acceptée par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (PLR).

Séance du 25 août 2022

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité

M^{me} Kitsos explique qu'ils ne travaillent pas sur cet objet, car c'est une politique fédérale. Genève dispose du Quai 9, qui a été développé par le Canton. La Ville de Genève n'a pas de rôle sur les activités qui sont menées au Quai 9. Pour cette motion, elle pense qu'il faudrait plutôt auditionner le Canton. Elle souligne qu'il y a des essais politiques sur la remise contrôlée du cannabis notamment. L'idée est de donner des informations sur l'effet d'un accès contrôlé sur le cannabis, s'il y a un impact sur le marché noir. Ils auront les premières analyses de ce projet en 2025. Elle trouve la motion intéressante et d'actualité. Elle ne pense pas qu'ils pourront un jour mettre un terme à cela: cela vaut la peine de s'y pencher. Les réponses à ces questions sont multifactorielles. Quai 9 avait analysé que lorsqu'une personne avait un hébergement, elle aura tendance à moins consommer. Les personnes travaillant dans les hébergements ne sont pas formées pour ce genre de situations. Une séance a eu lieu cet été réunissant M. Poggia, M^{me} Barbey-Chappuis, les HUG ainsi que la police, où il a été discuté de la problématique des Pâquis, mais aussi d'autres quartiers. Ils ont abordé la question des nouveaux types de produits tels que le crack. Ce qui l'a intéressée était le profil des consommateurs. L'intérêt est que si ce sont de nouveaux consommateurs, ils peuvent peut-être mener une action sociale, de prévention. C'est ce qui est fait avec l'association Nuit blanche.

Concernant l'introduction du crack sur le marché genevois, c'est le département de M. Poggia qui va faire des analyses, puis se réunir pour voir ce que la Ville peut faire. Tout ça est nouveau pour la Ville, qui ne travaille quasiment pas sur le crack. Le Quai 9 semblait dire que ce n'était pas de nouveaux consommateurs, mais d'anciens qui se rabattent sur le crack pour son prix moins coûteux. L'autre élément qui ressortait était que les personnes consommant du crack ont plus de mal à gérer leur vie que les consommateurs d'héroïne. La dégradation de l'état physique est très rapide. Il y a aussi un phénomène d'agressivité en lien avec la venue du crack.

Questions des commissaires

Une commissaire informe que l'agressivité est due au mélange du crack avec d'autres substances. Lorsqu'ils avaient écrit ce texte, ils avaient regardé ce qui se faisait dans d'autres villes, qui avaient identifié des zones de vente de drogue qui étaient vraiment problématiques. Elle demande si la Ville de Genève a fait un tel travail.

M^{me} Kitsos dit que malheureusement ce n'est pas dans sa zone de compétence, il faudrait plutôt discuter de cela avec M. Poggia ou la commandante Bonfanti.

Une commissaire demande s'il y a d'autres lieux que le préau des Pâquis qui sont utilisés comme lieux de deal ou de consommation.

M^{me} Kitsos répond qu'il y aurait un phénomène de déplacement du problème. Ses services n'ont pour l'instant pas encore identifié ce type de phénomènes. Ils n'ont eu encore aucun retour sur les équipements. Elle explique que la plupart des consommateurs de crack restent à l'endroit où ils ont consommé, ils n'arrivent plus à se déplacer. Il pourrait cependant y avoir un déplacement des dealers à cause des interventions policières, qui engendrera aussi un déplacement des consommateurs.

Un commissaire se rappelle qu'en 2008, l'UDC s'était opposée à l'initiative pour changer la loi fédérale sur les stupéfiants. Il voit qu'on va aujourd'hui de nouveau dans la mauvaise direction. Il aimerait savoir si le Conseil administratif est prêt à considérer tout ce qui s'est mal passé, et d'étudier et inciter le Canton à étudier cette question sans aucun préjugé.

M^{me} Kitsos est d'avis que les questions que pose la motion sont justes et intéressantes. La régulation a aussi des effets positifs, mais on ne pourra s'en rendre compte que lors des phases test. Il faut voir ce qui est en train d'être fait au niveau de la Confédération. Elle répète que la Ville n'a aucune prérogative à ce sujet. Dans l'immédiat, elle n'a pas changé de ligne directrice. Elle indique qu'il s'agit d'un long travail qui doit être fait sur plusieurs facteurs, qu'un sevrage ne peut pas être entrepris rapidement. Au niveau de la santé, un accompagnement doit être fait, mais pas seulement.

Une commissaire demande si on n'aurait pas pu profiter du sevrage forcé de la période Covid pour les sevrer pour de bon.

M^{me} Kitsos ne peut pas vraiment répondre, elle ne connaît pas complètement la situation.

Séance du 13 octobre 2022

Audition de M^{me} Camille Robert, co-secrétaire générale du Groupement romand d'études des addictions

M^{me} Robert indique que l'association Première Ligne est membre du GREA et ils sont en contact par rapport à la problématique de la consommation de crack. Elle rappelle que le phénomène du crack a été constaté par cette association il y a déjà un an et demi voire deux ans mais cela fait un an que c'est réellement installé et six mois qu'ils constatent une explosion de la problématique de la consommation de crack à Genève. Première Ligne, qui accueille les usagers de crack dans le centre pour consommer leurs produits, leur a fait état d'à peu près 100 personnes par jour qui viennent profiter de cette installation, avec un total de 180 passages de personnes qui viennent plusieurs fois pour profiter de la salle d'inhalation

d'une part, mais surtout pour chercher du lien et/ou voir un médecin, boire un verre d'eau et faire du lien car la consommation de crack en tant que telle peut se faire dans la rue. Ils ont aussi eu l'occasion de discuter des besoins actuels de l'association, ce qui permet de faire un parallèle avec la situation actuelle en France étant donné qu'il existe une scène ouverte de consommation de crack à une importante échelle mais que le gouvernement a décidé de traiter de manière répressive en la déplaçant à un autre endroit.

Dans ce cadre, la Fédération Addictions qui est l'équivalent du GREA a présenté ce mois de septembre un plan d'action pour une élimination de cette scène ouverte, et ce à l'aide des associations de riverains, des associations de professionnels du terrain à Paris et des représentants des usagers. Il ressort de ce plan d'action et de l'ensemble des politiques mises en avant qu'il y a besoin de pouvoir développer une offre de repos puisque le crack est une substance stimulante qui déclenche une redescende assez brutale, mais aussi car cette substance dérégule le sommeil, d'où le besoin de créer des espaces de repos. Il existe à Genève des plans thérapeutiques que les consommateurs peuvent suivre par exemple à Belle-Idée mais qui nécessitent un projet de soins pour y entrer, ce qui n'intéresse pas nécessairement tous les consommateurs car certains n'ont pas pour projet d'entamer une phase d'abstinence.

M^{me} Robert rappelle que cette problématique est aussi concernée par la difficulté de vivre dans la rue car l'hiver approche et les consommateurs ne peuvent pas continuer à consommer dans la rue, ce qui crée les espaces dits «crack houses» avec d'autres types de problématiques. Il faut donc renforcer l'offre de consommation sécurisée car Quai 9 est complètement saturé actuellement et le personnel est sous pression à cause du manque de moyens. Toutes ces propositions de solutions sont à discuter sous la forme par exemple d'une plateforme d'échange avec la police cantonale et communale, les associations de riverains, les professionnels du terrain, Quai 9 ainsi que Première Ligne. Concernant la régulation du deal et des projets pilotes, elle trouve la proposition très intéressante car cela fait des décennies que la Suisse essaie de régler cette problématique mais sans succès car les grands trafics de drogue au niveau mondial se sont professionnalisés avec le temps et les dealers de rue sont le dernier maillon remplaçable d'une énorme chaîne. Pour le GREA, la solution se trouve dans la régularisation de ces produits mais ce sont des questions très larges qui doivent se traiter au niveau de la Confédération et du Parlement fédéral puisque toute cette problématique est encadrée par la Loi fédérale sur les stupéfiants (LStup).

Questions des commissaires

Un commissaire demande quelle est l'espérance de vie des consommateurs acharnés.

M^{me} Robert répond que c'est difficile à déterminer mais il est certain que la majorité de ces personnes sont dans des situations de santé déplorables avec des problèmes de comorbidité.

Il aimerait avoir plus de détails sur les «crack houses».

M^{me} Robert répond que cette thématique leur a été remontée par Première Ligne étant donné qu'il n'est plus possible de consommer dans la rue lorsque l'hiver arrive, ce qui pousse les consommateurs à consommer en intérieur avec des risques de dégradations pour les autres habitants.

Il revient sur la régularisation ou dépénalisation de la drogue et demande qui vendrait ces produits s'il n'y a plus de dealers.

M^{me} Robert répond que cette question fait justement l'objet d'essais pilotes en cours. Il existe un graphique en forme de sourire qui vient à la conclusion que les deux extrêmes (trop de régulation ou pas de régulation du tout) mènent à des dommages. L'idée est donc de trouver le juste milieu.

Une commissaire demande si une étude a été réalisée sur l'utilisation de crack par des adolescents.

M^{me} Robert rappelle que le crack est une drogue consommée par une partie assez spéciale de la population, c'est-à-dire que les consommateurs sont majoritairement dans une situation de grande précarité ou de grande difficulté sociale et psychiatrique.

Une commissaire est cosignataire de cette motion pâquisarde et elle vit au cœur de cette agitation nouvelle sur ce territoire. Selon elle, les Pâquis cumulent beaucoup de faits sociaux différents comme des maladies psychiques, beaucoup d'alcoolisme et beaucoup de sans-abri qui sont hébergés pour certains dans les hôtels sociaux. Ces perspectives sociales se rejoignent donc avec des consommations de crack et d'alcool cumulées à des maladies psychiques et un état de précarité dramatique. Elle n'a cependant pas observé de programmes d'offres psychosociales et médicales qui iraient sur le terrain à la rencontre de ces personnes pour essayer de les raccrocher par exemple à Quai 9 ou Première Ligne. Un très grand nombre de policiers a cependant été observé cet été sur place mais aucun travailleur social ni infirmier psychiatrique de rue n'a été mobilisé afin de gérer ce type de situations. Elle aimerait savoir pourquoi il n'existe pas de programme allant dans ce sens.

M^{me} Robert est tout à fait d'accord car il va bien falloir mettre en place certaines politiques pour régler ce problème mais cette démarche est déjà entamée comme elle l'a déjà mentionné avec Première Ligne qui offre un espace de consommation sécurisé ou encore les institutions thérapeutiques qui sont des institutions ou des fondations dont la politique est d'accompagner la personne en

interne vers un projet d'abstinence. Il manque cependant tous les moyens mentionnés par la commissaire sur Genève, contrairement à Lausanne qui dispose d'espaces d'accueil dits «bas seuil» où les consommateurs peuvent à la fois dormir et manger et où des TSHM viennent à leur rencontre dans la rue. Elle rappelle aussi que l'espace Quai 9 devra déménager d'ici à cinq ans maximum, donc elle conseille de profiter de cette opportunité pour songer à son prochain emplacement et aux ressources qui leur seront octroyées.

La commissaire rappelle que cette motion a été déposée avant que la problématique du crack explose en Ville de Genève car ce texte concernait surtout la cocaïne, le shit et l'héroïne dans une moindre mesure depuis l'ouverture de Quai 9. Ces substances sont capables de ruiner une vie de quartier, ce qui est le cas par exemple à la Jonction ou aux Pâquis. Elle demande si une ouverture de dialogue avec les dealers est envisageable pour un déplacement dans des zones moins habitées, donc moins problématique pour la population non consommatrice.

M^{me} Robert répond que cet échange de bon procédé informel se fait vers des «pufferzone» aux États-Unis, où les policiers décident de laisser les dealers effectuer leur travail à condition qu'ils se déplacent vers cette zone. C'est effectivement un accord qui peut se faire entre la police, les associations de quartiers et les associations des professionnels des addictions et soins sociaux.

Elle demande si cette méthode rencontre du succès.

M^{me} Robert répond que tout est relatif mais c'est tout de même positif. Les dealers sont des êtres humains rationnels qui peuvent comprendre leur bénéfice à accepter la démarche.

Une commissaire se demande s'il serait nécessaire de créer un lieu où l'achat du produit puisse se faire, afin d'éviter d'avoir plusieurs endroits de deal disséminés en Ville. Ce lieu pourrait s'appeler Quai 8, là, on pourrait acheter le produit, mais aussi le faire contrôler par des spécialistes.

M^{me} Robert répond qu'il existe à Genève un espace de contrôle de qualité de ces substances avec un résultat quasi immédiat. Quai 9 avait aussi réalisé cette prestation avec des échantillons de crack, ce qui a donné des résultats très alarmants car ils ont trouvé des échantillons avec parfois uniquement 2% de cocaïne et des substances extrêmement nocives comme l'ammoniaque. Ensuite, la vente canalisée serait effectivement une solution pour avoir le contrôle sur la qualité des produits consommés mais aussi pour limiter la criminalité y relative. Cependant, la loi ne le permet actuellement pas, raison pour laquelle il a fallu recourir au Parlement fédéral pour modifier la LStup et créer un article permettant d'élaborer des projets pilotes cannabis afin de pouvoir vendre cette substance dans le cadre d'études. Il va donc falloir faire du lobbyisme et de la pression politique pour accélérer les choses.

Elle demande s’il faudrait modifier la loi pour toutes les substances illicites.

M^{me} Robert répond par l’affirmative mais ce serait dans un monde idéal.

Une commissaire remercie M^{me} Robert pour ses explications et revient sur le schéma en forme de sourire et se demande ce qui serait idéal dans ce cas pour ne pas aller dans les extrêmes car elle ne comprend pas pourquoi il ne faudrait pas simplement légaliser toutes ces substances.

M^{me} Robert répond que la question est surtout de savoir à quel point le gouvernement voudrait rendre ces substances accessibles ou pas car le problème de la régulation extrême (par exemple compléter un long formulaire avant de pouvoir acheter une substance) est que les gens n’arrivent même plus à avoir accès à ces substances, donc le cas bascule de nouveau à l’autre extrême.

Elle a eu écho que la politique de la drogue s’est beaucoup résorbée aux Etats-Unis et aimerait connaître les outils employés.

M^{me} Robert ne pense pas que cette problématique soit très régulée aux Etats-Unis car ils ont ouvert leur premier espace de consommation sécurisé très récemment. Il faut cependant savoir que la problématique d’une drogue ou l’autre est assez mouvante et le problème principal des Etats-Unis actuellement concerne l’héroïne et les opioïdes.

Une commissaire se demande si son association a déjà déposé une demande d’augmentation de budget au Canton. Elle demande ensuite quel a été l’impact du Covid sur la consommation de ces substances.

M^{me} Robert répond que ce n’est pas au GREA de déposer une demande et propose de poser la question à Première Ligne directement. Concernant sa deuxième question, elle peut déjà répondre que l’impact est difficile à mesurer mais qu’elle a pu observer que la pandémie a engendré une augmentation de la précarité qui est extrêmement liée à la consommation de drogues.

Elle revient ensuite au texte de la motion qui donne des exemples de ce qui se fait à Zurich et aimerait savoir ce que M^{me} Robert pense de cette idée. Ensuite, elle aimerait savoir s’il y a des possibilités d’élargir les horaires d’accueil à Quai 9 qui est ouvert actuellement de 11h à 19h.

M^{me} Robert répond que la Ville de Zurich a enfin pu résoudre le souci de la scène Letten, grande scène de consommation dans les années 90, et ce en créant des espaces d’accueils sécurisés en suffisance avec tout un travail de terrain psychosocial et médical pour venir en aide aux consommateurs. Concernant les horaires, il manque effectivement un lieu où les consommateurs peuvent se reposer dans un cadre sécurisé, ce qui permettrait de diminuer l’agressivité et l’état de mal-être.

Une commissaire ajoute que Belle-Ideé crée des places pour des consommateurs souhaitant décrocher et elle demande si elle connaît le nombre de places existantes.

M^{me} Robert répond qu'elle ne connaît malheureusement pas le nombre exact de places mais confirme les propos de la commissaire car il s'agit d'un projet visant l'abstinence, mais il faut en faire le choix soi-même, ce qui n'est pas le cas de tous les usagers de crack. Il manque actuellement surtout une structure d'accueil pour ceux qui ne souhaitent pas nécessairement décrocher car c'est un choix.

Elle demande si certains consommateurs motivés à décrocher peuvent aussi être dissuadés par le manque de place et de moyens dans les structures de prise en charge.

M^{me} Robert répond que les structures existent mais il est seulement question de manque de moyens en personnel étant donné que certaines institutions sont débordées comme Quai 9.

Une commissaire rappelle que les boîtes de nuit sont généralement des zones de drogue tolérées, la zone de deal autour des Pâquis est aussi tolérée avec très peu d'actions publiques pour la chasser et cette motion postule que les zones de deal seraient simplement déplacées. Elle demande donc s'il existe des zones de deal non tolérées qui ont été identifiées.

M^{me} Robert répond que le déplacement des zones de deal ne règle pas le problème lorsque la mesure se limite à cela mais il faut surtout prendre soin des consommateurs car la drogue est une question d'offre et de demande. Pour la question de l'emplacement, il faudrait ouvrir des discussions afin de faire participer toutes les parties prenantes.

Elle demande à quel moment il sera possible de parler frontalement à des consommateurs pour leur faire comprendre qu'il est strictement interdit de consommer ou dealer devant une église ou un hôpital par exemple.

M^{me} Robert répond que tout est une question de dialogue dans ce cas.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la différenciation entre les drogues douces et drogues dures.

M^{me} Robert répond qu'il n'y a rien de scientifique derrière ces termes de drogues dures et douces. Toutes ces substances ont leurs effets sur la santé et des conséquences à long terme: par exemple la cigarette est traditionnellement considérée comme une drogue douce mais elle tue 9000 personnes chaque année en Suisse.

Il demande s'il y a un risque de voir apparaître un «Parc Letten» en Suisse romande.

M^{me} Robert répond que c'est pour cette raison qu'il faut créer des espaces de repos et d'accueil afin d'éviter que les consommateurs ne se retrouvent à consommer dehors sur une scène ouverte.

Une commissaire ajoute que beaucoup de consommateurs de crack ont des logements mais ils sortent acheter la substance et la consomment dehors.

M^{me} Robert répond que le crack est effectivement une substance que les gens achètent et consomment immédiatement.

Une commissaire demande si l'augmentation des dealers de crack fait augmenter la consommation.

M^{me} Robert répond qu'il est surtout question de la forme du produit vendu: aujourd'hui, le crack est vendu prêt à l'emploi alors qu'avant, il fallait le cuisiner soi-même. C'est dépendant du marché international qui s'adapte au profit.

Séance du 10 novembre 2022

Audition de M. Herquel, directeur ad interim de l'association Première Ligne, accompagné de M. Caruzzo, travailleur social au Quai 9

M. Herquel se présente comme président de l'association Première Ligne depuis le 1^{er} avril 2022, et indique avoir été président du comité pendant cinq ans et membre du comité depuis 2012. Il est nouvellement directeur mais est investi dans la vie associative depuis plus de dix ans. L'association Première Ligne a fêté les vingt ans du Quai 9 en 2021. L'association est «l'héritière» de ce qui a été mis en place lors des épidémies de sida/VIH dans les années 1980-1990, notamment dans la transmission de sida parmi les usagers de substances particulièrement par voie intraveineuse. Une des premières actions qui ont été mises en place à l'époque est le Bus de prévention du sida (BIPS) à Genève, qui traversait les quartiers en distribuant du matériel stérile avec un espace café/discussion à l'intérieur. Cet outil existait jusqu'en 2013, puis a été arrêté dû à des coupures budgétaires. En 2001, le Quai 9 a été créé en ayant comme but de lutter contre l'épidémie du VIH/sida et de pouvoir offrir un lieu de consommation à moindre risque, sécurisé, stérile et convivial. C'est aussi un lieu d'accueil pour les personnes qui consomment des substances à Genève.

Les injecteurs représentent les principales personnes se transmettant le VIH. Au début des années 2000, il y en avait presque plus alors que ce n'est pas le cas pour personnes hétérosexuelles qui continuent à se transmettre le VIH depuis les années 1980 à même niveau. On peut donc voir que cela a marché. Le matériel que l'on retrouvait dans le quartier était une grande préoccupation des gens du quartier à l'époque. Il y a eu l'envie de mettre en place des tournées de ramassage faites par les consommateurs. Les premières années, jusqu'à 5000 seringues

étaient ramassées par an alors qu’aujourd’hui ce chiffre tourne autour de 200 à 300. Le travail avec les consommateurs n’est pas simplement la distribution de matériel dans la place publique mais le but est de changer les comportements des personnes pour le bien de tous. Il y a deux dispositifs qui sont nés quelques années après. «Nuit blanche», en 2005, qui travaille pour la réduction des risques dans le milieu festif. Cela touche un public jeune et des consommateurs occasionnels. En 2010 est né le «Pôle de valorisation des compétences des usagers». Il s’agit d’une première démarche d’accompagnement social hors consommation. Il y a des petits travaux qui se font avec les personnes comme le ramassage de seringues, des petits ateliers de confection de «boîtes flash» contenant du matériel stérile qui est ensuite distribué à l’hôpital ou à l’établissement de Champ-Dollon.

Le Quai 9 est ouvert 7 jours sur 7, toute l’année, de 11h à 18h. Les personnes doivent s’inscrire, expliquer leurs pratiques et pourquoi elles viennent ici. Les gens s’inscrivent de manière anonyme, sous forme de pseudonyme, afin que l’accès soit facilité à tous.

A l’ouverture du Quai 9, 100% des places offertes étaient les injections. C’était la demande à ce moment-là et c’est ce qui était important en termes d’épidémie de VIH. Actuellement il y a une offre diversifiée, il y a toujours 6 places pour l’injection, 2 places pour le sniff et 8 places pour l’inhalation. Ces autres modes ont été proposés afin d’offrir une alternative à l’injection. Il y a des personnes pour lesquelles l’injection va avoir des conséquences importantes sur le capital veineux. Cela permet de faire une pause à l’injection et d’avoir un autre mode moins invasif. Les façons de consommer évoluent comme toutes les pratiques. Les produits évoluent également en fonction de ce qui est disponible ou pas. Notamment avec la question du crack, la majorité des passages sont pour l’inhalation et plus les injections. L’héroïne était le produit phare en Suisse alors que maintenant c’est principalement l’inhalation de cocaïne. En moyenne, 80 personnes différentes passent par jour, pour 150-200 passages par jour.

Il y a une équipe de 6 personnes en permanence dont 5 collaborateurs socio-sanitaires (travailleurs sociaux et infirmiers). C’est une double approche car c’est à la fois un lieu de soutien et un lieu sanitaire. Le contrat de prestation est principalement avec le Département de la santé cantonal. Récemment, depuis 2021, il y a un contrat également avec le département social. Il y a la volonté d’accueillir les gens dans toute la complexité de la dimension sociale. Tous les collaborateurs sont engagés au même titre et sont capables de faire les mêmes choses: soin, conseil à l’injection, entretien motivationnel. Il y avait une envie que l’offre soit la plus complète possible au niveau de l’accueil. La sixième personne de l’équipe, qui n’existait pas à la création, était un agent de sécurité. Cela est venu autour de 2008-2009, lorsqu’il y a eu une forte augmentation de cocaïne injectée avec des phénomènes de violence. Le Quai 9 a travaillé pendant plus de dix ans avec l’entreprise Securitas puis il y a eu une réflexion sur comment repenser ce poste.

C'est maintenant un poste à l'interne de médiateur qui peut gérer le conflit. Le Quai 9 est l'interface entre la rue et l'extérieur.

La problématique actuelle, le crack, est arrivée fin 2020, début 2021. On peut le voir en mesurant les mois d'octobre de 2017, 2018, 2019, il y avait environ 150 passages de personnes qui fumaient de la cocaïne. En 2022, il y a 1500 passages. Il y a eu une augmentation exponentielle. Il s'agit d'un produit qui était déjà présent de manière latente et qui a pris une tout autre dimension. Il y a eu plusieurs adaptations. D'une part, l'augmentation de la capacité de la salle d'inhalation qui est passée de 6 à 8 places, ce qui permet environ une soixantaine de passages supplémentaires par jour (120 passages à environ 170 par jour). Il y a eu des conséquences importantes sur la charge de travail. L'organisation a récemment été repensée. Maintenant il y a un filtrage à l'entrée. Avant les personnes pouvaient venir dans la salle d'attente boire un café ou faire une lessive par exemple. Les prestations ont dû être resserrées.

Une des nouveautés c'est l'activité qui s'est développée à l'arrière du lieu. Il s'agit d'un autre mode de consommation plus rapide car il n'y a pas forcément besoin de matériel spécifique pour fumer. Du matériel est mis à disposition mais des pipes peuvent être facilement fabriquées. Il s'agit d'une consommation compulsive qui prend cinq secondes à fumer et donc les gens ne viennent pas. Il y a actuellement une réflexion de savoir si quelque chose doit être mis en place, comment et à quel niveau. Ce qui est inquiétant c'est qu'il s'agit d'une drogue qui induit une consommation compulsive. Les personnes consommatrices ne dorment plus, ne boivent plus et ne mangent plus. Il y a des dégradations des états de santé extrêmement rapides. Les gens peuvent perdre entre 10 et 30kg en deux semaines, elles fondent littéralement. Elles peuvent consommer 4-5 jours de suite jusqu'à ce que le corps s'arrête et peuvent ensuite dormir pendant plusieurs jours à la suite. Le crack est de la cocaïne mélangée à d'autres produits, elle devient cristallisée et peut donc être fumée.

M. Caruzzo explique que le crack est de la cocaïne, il s'agit d'une pratique ancienne. Le changement est que c'est passé de l'artisanat au deal massif de rue. Avant c'était fait à petite échelle, aujourd'hui le produit se vend dans la rue déjà transformé. Au lieu de le sniffer ou de l'injecter, il peut se fumer car il devient un petit bout de «caillou».

M. Herquel relève quelques chiffres budgétaires. Il y a 50 personnes qui sont sous contrat avec Première Ligne, l'équipe du Quai 9 représente 16 personnes plus les remplaçants et le Pôle compte 3 personnes. Une vingtaine de personnes sont sous contrat pour Nuit blanche, il s'agit de petits taux de travail car c'est beaucoup d'intervention. Il y a un contrat principalement avec la Direction générale de la santé et depuis 2021, l'association reçoit 180 000 francs de la part du Département de la cohésion sociale pour la partie pôle comprenant de

l'accompagnement social et des petits jobs. Il y a différents projets en développement. Le plus récent est un projet de «rechecking», géré par Nuit blanche, qui permet aux personnes d'apporter leurs produits, d'avoir un entretien sur leurs pratiques, leurs produits sont ensuite envoyés au laboratoire puis les personnes reviennent pour savoir ce qu'il y a dedans. Cela permet de toucher à un autre public que le public festif afin de recevoir des conseils. Un autre projet en cours est un projet de logement. Beaucoup de personnes accueillies sont dans des situations de grande précarité à la rue ou sans hébergement. Il y a une forte corrélation entre personnes à la rue et leur consommation. Certaines personnes consomment pour tenir le coup à la rue. Cette consommation compulsive rend l'entrée dans les cadres d'hébergements d'urgence difficile car les consommations y sont interdites. Il y a un projet pilote avec l'Armée du Salut où 3 places sont payées, ce qui permet de stabiliser des situations.

Questions des commissaires

Une commissaire demande combien de personnes sont parties dans le crack par rapport aux 100-150 passages par jour.

M. Herquel répond qu'il est difficile de donner une réponse. L'association travaille avec Addiction Suisse sur une étude en cours. Addiction Suisse viendra la semaine prochaine pour essayer de commencer à quantifier. Il est difficile de savoir s'il s'agit des personnes connues ou pas, inscrites ou pas. Actuellement, environ 40% des personnes qui viennent au Quai 9 fument du crack.

M. Caruzzo ajoute constater que presque tout le monde consomme du crack, cependant certains se font «piéger» et d'autres arrivent à le gérer. La nouveauté est qu'il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas ou ne veulent pas s'inscrire mais qui stagnent autour des lieux. Les personnes stagnant autour du lieu fument massivement du crack. Dans les personnes reçues au Quai 9, c'est très rare qu'elles n'y aient jamais goûté. Une minorité essaie le produit mais ne continue pas, d'autres arrivent à se maintenir ou à redescendre avec d'autres produits et d'autres ne fument pratiquement que cela.

Elle demande le montant du budget engendré pour les 3 places disponibles à l'Armée du Salut.

M. Herquel répond que c'est environ 100 000 francs par année, 100 francs la nuit.

Il dit que l'idée est de stabiliser. Il s'agit d'un projet pilote qui a débuté au mois de mai. Il y a 2 lits plus long terme qui permettent aux gens qui connaissent des situations précaires de logement d'y avoir accès et un autre lit qui permet aux personnes de rester 3-4 jours; 9 personnes de différents profils y sont passées depuis le mois de mai. Cela permet de faire des papiers aux personnes, d'établir

des traitements en cas de besoin, et de travailler pour que ces personnes puissent faire autre chose et entrer dans d'autres types de cadres.

M. Caruzzo ajoute que sans un toit au-dessus de la tête il est impossible de retourner vers les soins. C'est illusoire de croire qu'il est possible de remettre les personnes dans les soins. Quand il y a un toit, c'est déjà très compliqué pour les consommateurs. Sans toit on maintient seulement les gens.

Elle relate avoir été informée qu'il n'y a que 3 places à l'Unité de transition hospitalière en addictologie (UTHA) pour les personnes souhaitant s'en sortir. Elle indique avoir été surprise par ce chiffre.

M. Caruzzo répond qu'il y a plus de places mais que ce n'est pas uniquement pour les usagers du Quai 9. Beaucoup de personnes ayant des problèmes psychiatriques peuvent être prises en charge.

Elle précise qu'elle a été informée qu'il s'agissait de 3 places pour les consommateurs.

M. Caruzzo répond n'avoir aucune certitude là-dessus, qu'il s'agit peut-être d'une question d'équilibre. Pour bénéficier de la structure de l'UTHA cela peut prendre du temps. C'est compliqué d'accueillir beaucoup de consommateurs sous le même toit. Il faudrait les questionner directement.

Elle demande si l'association aimerait étendre les horaires si le budget le permettait et où en est la question du déménagement.

M. Herquel répond qu'il y a actuellement une réflexion sur l'ouverture des horaires à la nuit. Il s'agit d'un grand enjeu. Pour le déménagement un groupe de travail a été mis en place entre la Ville de Genève et le Canton. Une première rencontre aura lieu le 7 décembre entre l'Urbanisme, la Direction générale de la santé et l'association. Il y a une crainte que ça aille trop vite, par exemple avec le site qui été proposé à Mont-Riant. Ce déménagement ne fera plaisir à personne où qu'il soit. Il faudra de toute façon expliquer, débattre et négocier avec les voisins, commerces et riverains. M. Herquel souhaite que cela se sache au moins une ou deux années avant le déménagement. C'est l'équivalent social du «déchet nucléaire» que personne ne veut avoir à côté de soi.

Une commissaire demande si les places vont être augmentées dans le futur Quai 9.

M. Herquel répond par l'affirmative et espère que le déménagement sera l'occasion d'avoir des locaux adaptés. Il faut réfléchir à des espaces modulaires car on a déjà dû s'adapter et cela sera encore le cas car les consommations changent.

Elle demande si quelqu'un du Quai 9 fait partie de la discussion entre la Ville et le Canton. M. Herquel répond par l'affirmative.

Elle demande comment les personnes qui consomment du crack survivent, notamment avec la perte de poids rapide, comment vivre avec cela et quelle est l'espérance de vie.

M. Caruzzo explique que ces personnes vont s'effondrer à un moment donné et le corps lâche dans l'épuisement. Certains vont à l'hôpital, d'autres pas. Le point commun de ces personnes est d'être réfractaires aux soins, car elles seront vite confrontées au manque. C'est pour cela qu'il est difficile d'amener ces personnes vers les soins. Ils en ont extrêmement peur. On revient à la logique qu'il leur faut un toit au-dessus de la tête pour se reposer.

Elle demande si la pratique de l'inhalation qui se fait à Quai 9 peut se faire ailleurs. Il y a d'autres couches de la population consommant de la drogue.

M. Herquel précise qu'il y a ici une petite minorité des consommateurs de drogue de Genève. Le marché de la cocaïne n'est pas ici. La cocaïne se consomme partout et par toutes classes sociales. La plupart des consommateurs survivent. Ici les personnes ont d'autres fragilités sociales, psychiques, des parcours migratoires auxquels s'ajoute la problématique de la consommation. Toute pratique qui se passe ici peut avoir lieu en plein air, en appartement ou autre.

Une commissaire évoque le programme PEPS pour l'héroïne où les consommateurs avec un rapport médical peuvent trouver le produit et le consommer. Elle demande pourquoi les consommateurs ici ne font pas partie de ces programmes.

M. Caruzzo répond que d'une part il faut être inscrit et que beaucoup de personnes ne veulent pas le faire, pensant devenir addictes à vie alors qu'elles le sont déjà. D'autre part, il faut être assuré en Suisse, beaucoup ici ne le sont pas (frontaliers, migrants) et donc ne peuvent pas entrer dans ce programme. C'est un des meilleurs programmes à la connaissance de M. Caruzzo. Les personnes connues au Quai 9 qui sont entrées dans ce programme n'ont plus été revues. Elles n'ont plus de problèmes avec la justice et n'ont plus besoin de courir derrière les produits. C'est un très bon programme réservé à une minorité de personnes.

Elle relève que dans une période très courte, on a pu sortir ces personnes de la rue. Elle demande pourquoi on ne fait pas le même type de programme pour la cocaïne.

M. Caruzzo répond qu'il serait clairement pour mais que cela dépasse leur mandat, il faudrait questionner les autorités. Il faudrait questionner le Dr Zullino, spécialiste en addictologie qui pourrait mieux éclairer sur ce point. On peut se demander ce que cela inclurait de prescrire de la cocaïne. Pour sortir les gens des opiacés, il existe des produits de substitution mais qui n'existent pas pour l'instant pour les amphétamines et la cocaïne.

Elle demande quel produit la méthadone remplace.

M. Caruzzo répond que ça remplace les opiacés.

Elle rebondit sur le fait que ces programmes fonctionnent bien et ont rendu les gens indépendants.

M. Caruzzo répond qu'il y a des personnes poly-toxicomanes dans ces programmes qui continuent à consommer d'autres produits. Lorsque l'addiction est associée à un problème de psychologie au sens large, ça complique ce type de traitement.

M. Herquel ajoute que l'un des enjeux est le fait que ce soient des situations multifactorielles (logement, liens sociaux, consommation). Il faut travailler sur ces programmes de façon synchronisée. Si un produit de substitution est trouvé, ce n'est pas «magique».

Elle demande s'il y a d'autres produits consommés ici en dehors de la cocaïne et de l'héroïne.

M. Caruzzo répond par l'affirmative. Les produits massivement présents sont l'héroïne, la cocaïne, Dormicum, la méthadone (dérivé des opiacés), sevelong (dérivé de la morphine). La méthadone et le sevelong sont des produits de substitution mais sont mal utilisés, car ils sont transformés dans la consommation par les usagers. Certains ont des addictions aux gestes comme l'injection. C'est une population très restreinte par rapport à la population globale même si elle est très visible.

M. Herquel ajoute que l'année dernière 780 personnes sont passées par le Quai 9. La consommation du marché de la drogue n'est pas là car il s'agit des consommateurs précaires ici.

Une commissaire demande en quoi consistent les petits jobs mentionnés dans l'accompagnement social.

M. Herquel explique qu'il s'agit d'offrir des prestations autres que la consommation durant deux heures. Par exemple la confection de boîtes flash ou de boîtes avec des préservatifs. Une grande partie est reversée dans les salaires des collègues pour essayer de démêler les situations des personnes qui ont par exemple droit à l'hospice mais qui ont tout perdu et pour trouver des solutions. Cela prend du temps de stabiliser ces situations. C'est le Pôle qui gère également la question logement, qui décide et qui accompagne les personnes.

M. Caruzzo ajoute qu'il y a aussi le ramassage de rue qui est symbolique et important. C'est quelque chose de positif pour le quartier. Il y a aussi des ateliers de légumes.

Elle demande si ces activités permettent aux personnes de se réapproprier leurs vies et s'il y a un impact positif.

M. Herquel explique que c'est difficile de mesurer l'effet d'éventuels changements car ces personnes sont à des stades intenses de consommation et de précarité. C'est important d'offrir ces activités, ça les change de leur quotidien. Le but est d'avoir un éventail de choses pour leur rappeler qu'il y a d'autres choses que la consommation.

Elle demande le but des entretiens motivationnels.

M. Herquel répond que ça consiste à pousser les personnes à se reprendre en main ou éviter que ça dégringole trop. Certaines personnes vont bien gérer la question de l'héroïne mais pas de l'alcool.

Elle mentionne l'hébergement du «Passage», pas spécifiquement lié aux problématiques de la drogue. Elle demande s'il y a un impact sur les pensionnaires mis là-bas. Étant donné qu'il y a des consommateurs par opportunité, la commissaire demande s'ils craignent une certaine diffusion des pratiques.

M. Herquel répond qu'il n'y a pas eu de tel retour. Il y a même un effet repoussoir.

Une commissaire demande s'il y a un profil spécifique dans les personnes reçues (femme, homme, jeune, Suisse, étranger).

M. Caruzzo répond que c'est très masculin. Les femmes trouvent d'autres stratégies. Au BIPS il y avait plus de femmes car il n'y avait pas de rapports de force permanents comme ici. Le Quai 9 est un milieu assez rude entre les consommateurs. Les femmes reçues ici (15-20%) savent comment agir dans la rue. Sur le boulevard Helvétique, rue de prostitution, il y a beaucoup de femmes consommatrices. Les personnes ici sont âgées entre 18 et plus de 70 ans. Les personnes de plus de 70 ans sont souvent des opiomanes, car on peut vivre très longtemps en consommant des opiacés. Alors que ce n'est pas le cas pour la cocaïne. Dans les pays où les opiacés sont culturels, il y a de très vieux opiomanes.

Elle relate qu'il y a de plus en plus de personnes sous méthadone en EMS. Elle demande ce qui fait que les gens viennent ici et ce qu'ils cherchent de plus qu'ailleurs.

M. Caruzzo répond que d'une part ça devient leur réseau social, c'est un lieu où ils peuvent consommer sans mourir. Il y a environ une cinquantaine de réanimations par année. D'autre part il y a du matériel stérile gratuit ou très bon marché, d'autres produits. Il y a un micro-deal massif entre eux autour (échange, argent, services).

M. Herquel ajoute qu'il s'agit d'un lieu où ils sont complètement accueillis avec la problématique consommation. Il y a un attachement aux personnes, c'est un des seuls endroits où ils fréquentent d'autres personnes comme le personnel. C'est un lieu qui permet des discussions qui ne tournent pas qu'autour de la

consommation et de la précarité. C'est un lieu de discussion et de rencontre sympathique et sécurisé dans une ville qui ne l'est pas. C'est un lieu calme dans leur parcours de journée.

Elle se demande si dans leurs parcours de journée ils s'éloignent beaucoup du Quai 9 pour se fournir leurs produits étant donné qu'ils y reviennent parfois plusieurs fois.

M. Caruzzo explique que cela dépend des produits. Ce sont les Albanais qui vendent l'héroïne à Genève et la vente ne se fait pas au centre. Parfois un usager peut faire le déplacement pour plusieurs. La cocaïne se vend partout dans le centre-ville. Les médicaments prescrits sont revendus massivement aux alentours.

Elle demande quelle est leur façon d'acheter leur consommation (prostitution, vol, mendicité).

M. Caruzzo répond que c'est souvent par la prostitution, la mendicité et la revente de produits légaux pour obtenir des produits non prescrits. Certaines personnes se font prescrire des produits par leurs médecins et les personnes sans assurances se débrouillent autrement.

M. Caruzzo dit que les consommateurs ne sont pas violents envers l'équipe. Mais qu'il s'agit d'un milieu extrêmement violent entre eux surtout avec l'arrivée de produits tels que le crack qui excite. Certains produits rendent agressif.

Elle demande si, par rapport à la typologie d'équipe (infirmiers et travailleurs sociaux), il y a déjà eu l'idée d'avoir des médecins ou psychologues.

M. Caruzzo répond qu'il y a des médecins 2x par semaine pendant quelques heures qui peuvent être consultés. Il y a déjà eu des psychologues mais c'est très compliqué quand le professionnel est repéré comme psychologue. Les usagers n'ont pas envie de raconter leur vie, ils sont plutôt fuyants.

Une commissaire demande s'il y a environ 40 000 consommateurs de drogues diverses à Genève.

M. Herquel répond que c'est plus que cela, environ 10% de la population consomme des drogues. La cocaïne peut se mesurer dans les eaux usées, cela signifie qu'il y a beaucoup de personnes qui en consomment.

Une commissaire demande si l'association fournit des boîtes «flash» aux consommateurs qui se retrouvent à Champ-Dollon.

M. Herquel répond par l'affirmative.

Elle demande combien de personnes sont décédés ici et combien en dehors.

M. Herquel répond qu'il n'y a eu aucun décès depuis l'ouverture.

M. Caruzzo répond qu'en dehors il y en a eu probablement beaucoup. Il s'agit de personnes qui ont une espérance de vie réduite.

Elle demande si les personnes consommatrices de crack peuvent disparaître et ne jamais être retrouvées.

M. Caruzzo répond que le risque principal est la crise cardiaque.

M. Herquel ajoute qu'il y a encore très peu de recul là-dessus à Genève, même si la dégringolade peut être rapide, ces personnes peuvent tenir longtemps physiquement et psychologiquement.

Elle demande combien de personnes sont conscientes de leur état.

M. Caruzzo répond que pratiquement toutes les personnes en sont conscientes à part quelques grands psychotiques. Il y a une culpabilité massive et importante.

M. Herquel ajoute que comme n'importe quelle dépendance, la culpabilité est amplifiée.

Une commissaire relate l'histoire d'une personne schizophrène qui était sortie de la drogue mais y était retombée car la drogue était la seule issue à faire taire «ses voix».

M. Caruzzo affirme que plusieurs personnes schizophrènes viennent au Quai 9. Elles peuvent prendre leur consommation et être complètement assommées et n'ont plus de ressenti ni de libido. Au bout d'un moment, elles craquent et retombent dans l'addiction, c'est un moyen de ressentir à nouveau. C'est une manière de fuir la «cloche chimique» dans laquelle elles sont mises.

M. Herquel ajoute que la psychiatrie est dépassée, et il y a une proportion importante de gens qui consomment dans une forme d'automédication des médicaments comme la ritaline. Il y a des allers-retours entre le légal et l'illégal, entre les soins et l'arrêt des soins.

Un commissaire explique que lui-même et son parti sont sceptiques à l'activité de l'association. Son parti vise un politique contre les drogues via l'abstinence. La politique suisse prévoit quatre piliers et il demande si l'association se considère dans le pilier de «limitation des dommages». Pour affaiblir la répression, il demande quelle est la vision sur la collaboration avec la police.

M. Herquel informe qu'ils donnent régulièrement des formations à l'école de police. Il ne faut pas voir la politique des quatre piliers comme hermétiques et isolés ou concurrents les uns des autres. C'est une politique qui fonctionne s'ils travaillent ensemble. Un travail entre les soins et la réduction des risques. Il faut aussi un travail avec la police. On doit agir à la fois sur le terrain sur comment gérer ce qui se passe autour du Quai 9. Il y a un dialogue quotidien pour s'assurer de la

sécurité de tous (riverains, usagers). Ce n'est pas parce que l'on tolère la consommation qu'on doit tolérer n'importe quel comportement comme la violence, les propos racistes ou sexistes. Les règles extérieures s'appliquent aussi. L'exception est que la consommation est tolérée ici. La raison à cette exception est la santé; les gens vont consommer de toute façon si on n'offre pas un cadre sécurisé, ils vont le faire en prenant des risques et en diffusant des maladies dans la population en général. Il y a parfois des désaccords avec le parti sur le chemin à prendre pour une société la plus saine possible, mais on ne pense pas arriver un jour à arrêter complètement la drogue. Même dans une prison comme Champ-Dollon, il y a de la drogue qui entre. La question est de savoir comment faire pour que les gens soient le plus en sécurité possible maintenant qu'il y a la consommation. Lors des formations on diffuse des photos de l'époque de Zurich, où il y avait des scènes ouvertes. C'est cela qui se passe si l'on ne cadre pas, on met en danger tout le monde. On n'est pas pour ou contre la drogue, le débat n'est pas là mais comment la gérer au mieux.

M. Caruzzo indique qu'il y a d'abord eu la distribution de seringues par un médecin zurichois puis de fil en aiguille, il y a eu la création de centres. Zurich l'a fait dix ans avant Genève. Ils travaillent de manière encore plus étroite avec la police.

M. Herquel explique que c'est un secteur qui fonctionne en travaillant ensemble. Ce n'est pas une logique d'opposition avec la police.

Il demande s'il y a des contrôles et des arrestations par la police.

M. Herquel répond qu'il y en a. Cependant, s'il y avait des gendarmes toute la journée à arrêter les gens autour, on ne pourrait pas fonctionner car les gens n'oseraient pas venir. Les personnes au Quai 9 ne sont pas le marché de drogue de Genève (peu de doses, peu de moyens). Ce que la police essaie de démanteler c'est des niveaux au-dessus. On est en train de réfléchir à un plan pour le crack au niveau du Canton en intégrant la police sur comment ils peuvent perturber l'offre. Il y a un rôle répressif à jouer dans la perturbation du marché. Mais quand les consommateurs viennent ici, c'est notre rôle d'offrir un cadre le plus sécurisé. Quand on compare de façon internationale, on voit que cela fonctionne. Certains pays font des choix purement répressifs, il y a des zones de non-droit comme à Paris où les personnes sont régulièrement déplacées.

M. Caruzzo explique qu'ils sont comme un pont entre la rue et les soins. Le mandat est d'amener les gens vers les soins. La particularité de cette population fait que ça prend beaucoup de temps, il ne faut pas être trop ambitieux.

Il indique que le VIH est en fort recul en Suisse et qu'il n'y a plus de décès. Il demande s'ils ont contribué à quelque chose ou s'il s'agit du progrès de la médecine.

M. Herquel estime que c'est les deux. Le fait que l'on ne meure plus est lié d'une part au fait que les gens ne tombent plus malades et d'autre part qu'il existe aujourd'hui des thérapies et des médicaments. Ces traitements sont parfois à vie, cela engendre un coût important de la santé.

M. Caruzzo ajoute que dans les pays où de telles structures avec distribution de seringues stériles n'existent pas, le HIV et l'hépatite C continuent massivement à se transmettre. Par exemple en Grèce, qui a arrêté beaucoup d'activités dans le social durant la crise, le taux de HIV positif a rapidement explosé.

Une commissaire relate voir la situation du quartier des Pâquis se dégrader depuis dix ans avec des consommations et des atteintes à la santé plus lourdes. On a vu l'augmentation de consommation cet été. On a d'abord été très inquiets des personnes violentes qui cumulaient diverses substances comme l'alcool, le crack et autre. Puis on a été très inquiets pour ces personnes consommatrices notamment avec leur perte de poids rapide. Il y a eu des scènes ouvertes avec des personnes cadavériques circulant dans le quartier. Cela a été très compliqué pour les personnes du quartier. Le soin de ces personnes passe avant toute autre politique publique. Sans soin, toutes les politiques publiques peuvent s'effondrer. Il y a eu une scène de crack devant une école. La commissaire demande si les personnes qui consomment ont encore conscience de la société et de ses règles comme la protection des enfants.

M. Caruzzo répond que cela dépend des degrés. A certains degrés, ils ne se rendent absolument plus compte de ce qu'ils font. A ce stade le seul moyen est de les éloigner des produits, ce qui est très compliqué. Il lui semble que ce n'est pas massif et ils sont rarement agressifs envers les enfants.

La commissaire explique qu'ils peuvent être agressifs envers les femmes. Il y a eu une montée d'intolérance et de ras-le-bol total cet été, surtout du fait que c'était devant une école. Cette motion a été déposée sur les problématiques de vente de drogue à un endroit pendant très longtemps avant la scène de crack de cet été. Il y a sensation pour les habitants d'être l'endroit «sacrifié» de la ville. La commissaire demande l'avis sur l'idée de créer des endroits dans la ville pour que la vente se passe mieux pour la population.

M. Caruzzo explique qu'il existe des «lieux de deal» en Suisse allemande. Il faut comprendre que cela se passe à l'intérieur de leurs locaux, ils sont connus et filmés. C'est très particulier, cela serait faisable avec la population reçue au Quai 9.

Elle explique que ce seraient des zones de vente de drogues dans des zones moins habitées. Une zone a été identifiée par l'Organisation météorologique mondiale comme acceptable avec moins de nuisances pour la population.

M. Caruzzo répond qu'il faudrait interroger la police. On parle de produits illégaux, il faudrait commencer par les légaliser pour créer une zone de deal.

M. Herquel ajoute qu'il y a à la fois la question de l'endroit et celle des produits. Un des enjeux est que les gens consomment des produits sans forcément savoir ce qu'il y a dedans. C'est ce qu'il va se passer avec le cannabis, il va pouvoir être vendu à des endroits déterminés à des personnes majeures, avec des prix et des taxes. C'est là qu'on aurait une influence claire sur le marché illégal. Pour des zones de «non-droit», il faudrait déterminer où les personnes iraient consommer. Ici il y aurait un intérêt pour les consommateurs du Quai 9, cela diminuerait la pression liée à l'achat et la vente et enlèverait une couche de précarité car on ne ferait pas attention à la police. Les zones de deal du Seujet, de l'Usine ou des Pâquis touchent l'autre partie du marché des consommateurs.

M. Caruzzo ajoute que légaliser la cocaïne induirait quelques questions. Les dealers ont leurs propres logiques, il faudrait être capable d'entrer en communication avec eux pour dealer à un endroit spécifique. Les structures comme celle-ci à Berne, Zurich ou Bâle n'accueillent que les personnes résidentes du canton, ce qui n'est pas le cas ici. C'est un accueil universel. Ils n'ont donc pas eu ces questionnements en Suisse allemande, ce qui leur a permis d'ouvrir des «zones de deal» car tout le monde est identifié.

Elle demande si le programme PEPS existe en France voisine. Elle explique interpellier les autorités pour la construction sociale du Grand Genève afin de trouver des solutions inter-territoires pour ce type de problématique et de soins. Les personnes attirées par une ville genevoise pour se faire davantage d'argent avec la manche se retrouvent sans plus aucun droit. La commissaire demande si la solution de la construction d'un Grand Genève social et avec la possibilité d'avoir des solutions sur les territoires semble être quelque chose à entreprendre.

M. Caruzzo répond qu'une collaboration a déjà commencé depuis plusieurs années avec la fondation Après-Tout à Annemasse. Ce lieu prescrit des produits de substitution. Il y avait une collègue qui était à cheval entre Après-Tout et Première Ligne et servait de lien pour la population française. C'est quelque chose qui doit être relancé. Cela reste limité à cette association qui possède son propre réseau en France et peut placer des gens.

M. Herquel rajoute qu'une partie du travail qui se fait au Pôle est de reconstruire des droits et permettre aux gens d'aller là où ils pourront être accompagnés. Les frontaliers français qui ont des addictions n'ont pas le droit à grand-chose voire rien du tout en Suisse.

Elle ajoute que même s'ils commencent à reprendre pied ici et qu'ils retournent de l'autre côté de la frontière, ils n'auront pas les mêmes dispositifs et donc le risque de rechute ou de ne pas être rattaché au système est grand. Elle demande si ces sujets ont été évoqués avec les partenaires politiques et s'ils sont réceptifs.

M. Herquel répond par l'affirmative. A l'époque ils ont été interpellés par le conseiller d'Etat Pierre Maudet sur «l'attractivité» que pouvait avoir le Quai 9.

C'est à ce moment-là qu'il y a eu des discussions sur comment travailler pour que les personnes qui se retrouvent enfermées quelque part à Genève soient accompagnées. On participe également aux séances Grand Genève. On est sur des vitesses, des moyens et une vision différente sur l'addiction.

Une commissaire remarque qu'il n'est pas évident de travailler dans un milieu qui n'est pas désirable. Elle demande si en tant qu'acteurs, il y aurait des désirs d'être entourés autrement, par exemple une forte densification d'éléments naturels, dans un parc ou autre. Ces éléments peuvent aider à faire ce travail. La commissaire demande s'ils sont écoutés dans les questions d'aménagement du territoire ou consultés.

M. Herquel répond qu'ils ont des bons contacts avec le Département de la santé qui soutient l'action depuis des années avec des fonds importants. On n'est pas si mal vu par le quartier. Il y a des personnes qui comprennent ce qu'on apporte au quartier. Les personnes qui étaient là il y a vingt ans ont vu le changement alors que celles qui viennent d'arriver ne voient que la scène et pas ce qu'il y avait avant. La principale contrainte est que l'on doit être là où les gens ont en besoin. On n'est pas une priorité à la fois politique et de l'aménagement du territoire. Genève est pris dans beaucoup d'enjeux de logements. On est reconnaissants de ce que l'on a déjà comparé au reste du monde. On a un outil qui nous permet de bien travailler et bien soutenir les personnes. On peut avoir mieux, plus grand, plus éclairé, mieux isolé mais on a de la chance de bien faire notre travail.

M. Caruzzo ajoute que c'est important d'être proche des lieux de deal.

Une commissaire demande ce qu'est «le temps de parole» qui est inscrit sur l'affiche dans la salle.

M. Herquel explique que cela fait partie des activités proposées par le Pôle comme les moments artistiques ou les moments de paroles.

M. Caruzzo ajoute que c'est une manière de rendre les gens acteurs et de s'exprimer sur ce que l'on fait, s'ils sont d'accord ou pas.

Elle demande si les petits jobs sont rémunérés et comment cela se fait étant donné que certaines personnes ne sont pas Suisses et que toute rémunération doit payer l'AVS, etc.

M. Herquel répond par l'affirmative. Ils sont rémunérés 10 francs l'heure, c'est symbolique. C'est une rémunération en dessous du seuil AVS, c'est des personnes qui ne vont jamais gagner plus de 2350 francs/année ici. C'est une sorte d'indemnité symbolique pour créer un peu de mouvement.

Elle demande le montant d'une boîte de Dormicum.

M. Caruzzo répond que ça se vend 5 à 7 francs la pilule sur marché noir mais ne connaît pas le prix réel.

M. Herquel ajoute que ce n'est pas un médicament prescrit très cher.

Une commissaire demande quelles sont les relations avec le quartier des Grottes et ce qui a changé avec la consommation de crack.

M. Herquel répond que lorsqu'ils sont arrivés ici il y a vingt ans, c'était un travail très intense avec le quartier. Il a fallu donner beaucoup de formations notamment aux concierges d'immeubles, d'écoles sur comment ramasser le matériel et comment se comporter avec les usagers. C'était un effort par toutes les équipes qui se sont précédées ici avec une très belle relation avec le quartier. Petit à petit ce n'était plus dans les priorités. Lors de la dernière soirée voisins quatre personnes étaient présentes. Le crack est en train de fatiguer tout le monde. Une lettre est en train d'être écrite par les commerçants autour car c'est plus difficile et agressif. Tout ce qui a été vécu aux Pâquis on le vit ici aussi. Il va falloir trouver des solutions qui correspondent à tous. Il va falloir redynamiser ce réseau-là pour travailler sur cette question. Parfois, on peut être identifié comme ceux qui produisent le problème alors qu'on est un des maillons de solution qui a été décidé au niveau politique. Des gens ont l'impression qu'on fait une usine à «toxicomanes» et qu'on les diffuse dans le quartier alors qu'on a clairement un impact régulateur, calmant et accompagnant. On ne bénéficie pas du marché du crack.

Elle reprend les propos selon lesquels l'association est vue comme un pont entre la rue et les soins. On a vu que c'est multifactoriel, qu'il y a un aspect accompagnement social, professionnel. Elle demande pourquoi on ne développe pas plus le reste et pourquoi on ne met pas plus de réseaux autour de ces personnes, qu'on les aide à se raccrocher à des secteurs de leurs vies.

M. Herquel répond que d'une part c'est très long et très cher pour des résultats qui ne sont pas impressionnants et aléatoires. C'est une population qui porte le poids de la faute et on reste dans une société judéo-chrétienne qui dit que certaines personnes subissent des choses et que d'autres sont acteurs et doivent être punis. Tous les dépendants (alcool, jeux, dépenses) portent sur eux le poids la faute et on va moins aider ces personnes car on les estime responsables de leur situation. D'autre part, c'est des personnes qui, selon les statuts, ont peu de perspectives. Des gens qui sont en errance migratoire et tombent pour certaines raisons et n'ont pas le droit de travailler ici, légalement on a peu de choses à leur proposer. Humainement, politiquement et institutionnellement, on classe les gens dans l'ordre de priorités. Les personnes toxicomanes et étrangères ne sont pas tout en haut.

Une commissaire demande ce qui fait qu'en amont on ne peut pas faire de lieu de «zone de deal» sécuritaire comme mentionné et ce qui fait que ça ne pourrait pas fonctionner à Genève.

M. Herquel répond que l'enjeu ne serait pas de changer le statut de la transaction mais celui du produit. C'est là qu'il y a un enjeu car pour que tout soit en sécurité il faudrait que la personne qui vend ait un contrat, paie ses impôts, ait une assurance, que les produits soient taxés avec la TVA et contrôlés au niveau de la qualité. Comme pour la bière, il y a des décisions qui ont été prises pour des raisons morales, économiques afin de déterminer que des produits sont légaux et d'autres illégaux. On décide que l'alcool est légal et que le cannabis ou l'héroïne ne le sont pas. Ce n'est pas pour une question d'effets ou de dangerosité des produits. C'est des questions morales. Quand on encourage la discussion de régularisation du marché, on dit que cette frontière implique tout un tas de précarités pour les personnes qui vendent, qui achètent, qui contrôlent. La prochaine frontière est d'arriver à réguler, à contrôler la qualité et à taxer ces produits.

M. Caruzzo ajoute que cela prend du temps. On peut le voir avec le débat sur cannabis qui arrive au bout.

M. Herquel ajoute que c'est à travailler car des grandes parties de la précarité sont liées à l'illégalité de la transaction pour des raisons qui ne sont pas cohérentes avec la dangerosité du produit. Ce qui tue les gens c'est les cigarettes, les chips, la bière. On a plus de chance d'arriver à la retraite en étant héroïnomane qu'alcoolique.

Un commissaire rebondit sur le fait que les structures dans les autres cantons n'accueillent que les résidents. Ici, il y a une grande partie d'étrangers et il demande où sont les Genevois. Il demande s'il n'y a pas un abandon des personnes qui sont d'ici par rapport aux autres cantons et s'ils ne faciliteraient pas le séjour de ces personnes qui n'en ont pas le droit.

M. Herquel explique qu'il faut comprendre pourquoi l'accès était limité à Zurich et ailleurs à l'époque. Historiquement les scènes ouvertes étaient à Zurich et la réflexion a été de fermer l'accès aux salles pour obliger les autres cantons à ouvrir des dispositifs. A Genève, la topographie est complètement différente. Si l'on limitait l'accès, ça ne forcerait pas Annemasse à ouvrir un centre car on est sur un autre pays et une autre politique de drogue. Les consommateurs français n'auraient pas le droit d'y entrer mais seraient bloqués dans la même situation sans avoir accès à ces prestations. Lausanne a ouvert il y a trois ans, cela signifie que pendant vingt ans on était quasiment les seuls en Romandie à avoir une salle. On a à peu près la même répartition qu'à la Coop ou au cinéma: 30% de Genevois, 30% de Confédérés et 30% d'étrangers. Pour nous ce qui est important est d'agir pour les Genevois aussi, mais dans les questions de santé les virus n'ont pas de sensibilité aux papiers. Si on crée cette frontière on favoriserait les maladies dans certains groupes qui finiront par se retrouver dans d'autres et les maladies vont quand même circuler. C'est une approche pragmatique et adaptée à la situation de Genève.

Un commissaire revient sur la mention du « poids de la faute », ça renvoie à l'historique des gens, la culpabilité. Les gens ne sont pas là pour parler de leur vie et demande comment enlever le poids de la faute sans parler de l'historique des gens. Les personnes se privent de raconter leurs histoires et sont dans l'anonymat.

M. Caruzzo explique qu'ils lâchent des gros morceaux de leurs existences mais ils prennent du temps pour le faire. Les produits désinhibent et donc ils peuvent partager des parties importantes. Le point commun de cette population est une ultra-sensibilité et le fait d'avoir subi de la maltraitance. Si celle-ci est d'ordre sexuel ça rajoute une grosse couche. Ils apprécient pouvoir le dire mais sans analyse.

Il ajoute que ce qui peut guérir parfois est de faire justice et demande s'il y a lieu de faire émerger une histoire qui peut soulager quelqu'un ou si cela reste dans un cercle fermé.

M. Herquel répond qu'ils aimeraient pouvoir y répondre quand ce besoin émergera. Mais ici on est dans une logique de non-jugement. Ils sont libres de parler ou pas, d'être connus ou non. La plupart des gens se présentent en donnant leurs vrais noms. La plupart des personnes ont envie d'être connues et reconnues dans leurs identité et singularité. Le fait qu'ils consomment des drogues ne préjugent pas des relations qu'on va avoir avec eux. On va la construire de façon humaine comme n'importe quelle relation.

M. Caruzzo ajoute que c'est un code du milieu d'avoir un pseudonyme avec notamment la crainte de la police.

Une commissaire demande s'il y a eu déjà un bilan du projet pilote avec l'Armée du Salut et si d'autres partenaires ont été identifiés. L'importance d'avoir un toit pour avoir accès aux soins est déjà une piste. La commissaire demande s'il figure dans l'expertise de l'association de faire de l'hébergement pour ces populations ou si c'est quelque chose qu'il est préférable de traiter avec d'autres partenaires.

M. Herquel répond que le bilan est en train d'être fait et qu'il sera rendu fin novembre pour redemander des fonds. Le projet pilote est financé par la CCMA qui gère le fonds drogue qui est le fonds d'impulsion de l'association. Pour répondre à la problématique de scène ouverte, un mail vient d'être envoyé à l'État pour ouvrir un « sleep-in ». Une expérience avait déjà été faite entre 2019 et 2020 mais qui avait été arrêtée avec le Covid. Le but est d'avoir une possibilité d'hébergement avec consommation pour aider les gens qui n'entrent pas dans d'autres cases. On espère pouvoir le tenter au début de l'année prochaine.

Visite de l'association Première Ligne-Quai 9 en compagnie de M^{me} Valentine Naef, collaboratrice socio-sanitaire

Il y a un récupérateur de seringue à l'entrée pour éviter tout risque. Il y a ensuite une prise de ticket pour les consommations. Ce n'est pas automatique car ça dépend des méthodes. Ils prennent du temps selon les techniques des personnes et les accompagnent pour l'injection. Toutes les personnes qui arrivent viennent anonymement puis il y a un petit entretien d'entrée afin d'avoir quelques statistiques. Beaucoup de personnes ne sont pas Suisses ou sont simplement de passage à Genève. L'espace est petit et il faut éviter qu'il y ait des bagarres à l'intérieur.

Une commissaire demande comment ils évitent les conflits.

Il y a un agent de médiation. Il y a vite des débordements quand il y a du monde. Ils essaient de faire au mieux pour que personne ne soit blessé et utilisent leurs liens avec les gens. La violence est souvent entre eux mais très rarement physique avec le personnel mais cela est déjà arrivé dernièrement avec le crack.

Elle demande s'il y a un maximum de personnes qui peuvent entrer.

Il y avait une jauge avec le Covid et il y a eu l'obligation de le faire. Le crack a commencé pendant le Covid. C'est passé d'un lieu d'accueil avec consommation à un lieu de consommation avec possibilité d'accueil. La salle est en permanence pleine malgré les prestations réduites. Il n'y a pas eu une baisse des passages.

La présidente demande s'il y a des associations de quartier qui peuvent accueillir des personnes.

C'est une population où tout tourne autour du produit et c'est difficile de les faire déplacer. Certains font le déplacement. Ils pourraient être accueillis dans les clubs sociaux où il y a des repas tous les jours mais il n'y a généralement pas ce type de population. Ils sont stigmatisés par d'autres personnes qui sont elles-mêmes stigmatisées.

Une commissaire demande combien de temps ont les personnes pour consommer.

Elles ont environ 30 minutes. Ils laissent les personnes se détendre lorsqu'elles sont stressées. Les fumeurs ont 25 minutes en salles, ce qui suffit généralement. C'est aussi des lieux où ils peuvent se confier. La consommation en injection est plus longue car il faut les mettre en conditions et selon ce qu'ils consomment ils ont aussi besoin de temps après la consommation. Lors de l'injection de cocaïne, il y a une montée en angoisse et il faut les laisser redescendre, c'est un temps très coulant pour ces personnes.

Une commissaire soulève le fait que le parking derrière le centre pourrait accueillir un espace agrandi.

Pour qu'il y ait un accueil, il faut une gestion, du personnel et donc de l'argent.

Un commissaire revient sur le fait qu'il y avait 5000 injections par an mais que ce chiffre avait baissé à 300. Il a été dit que les passages avaient augmenté et demande des éclaircissements sur ce point.

C'est le nombre de seringues abandonnées dehors qui a diminué. Les consommateurs sont encouragés à ramener leur matériel et ils peuvent l'échanger contre du nouveau matériel. C'est pour les encourager à se responsabiliser et les personnes étaient preneuses de ces pratiques. Cet endroit est comme une annexe à la rue mais le but est que les messages soient diffusés à l'extérieur.

Une commissaire demande s'ils souhaitent refaire le sleep-in effectué en 2019 ici, combien de personnes étaient accueillies, et le personnel que ça engendre.

C'est ici qu'ils veulent le refaire et il y avait 12 places. Cela nécessite 2 personnes par nuit puis 4 nuits de repos, donc un total de 6 personnes. La demande a été refaite le jour même à l'Etat par M. Herquel.

Il y a une petite infirmerie avec le minimum de prestations. Tous les collaborateurs sont formés pour le soin. Deux fois par semaine, un médecin est présent et peut être consulté gratuitement. Il n'y a pas de radiographies mais des prises de sang peuvent être faites. Un ticket peut être pris selon les trois modes de consommation. Il y a deux collaborateurs au minimum dans la salle d'accueil.

De l'autre côté de l'étage il y a un collaborateur qui accueille les consommateurs. Il y a 2 places pour sniff avec du sérum physiologique à disposition, et de la crème Betadine nasale pour soigner les blessures. Il y a 5 places pour les injections avec des petites séparations. Le personnel désinfecte après chaque passage. Il peut également y avoir une aide à l'injection sans faire le geste. Il y a des ateliers de découpages pour les garrots payés 10 francs l'heure. Il y a une fumerie où les consommateurs peuvent fumer soit avec leur propre pipe, soit avec la ligne. La fumerie est une salle bien aérée. Il y a une alarme en cas d'overdose avec un protocole spécial.

Les collaborateurs sont des travailleurs très polyvalents avec des assistants sociaux et infirmiers. C'est complémentaire et très instructif pour les deux corps de métiers.

Séance du 1^{er} décembre 2022

Audition de M. Mauro Poggia, président du Conseil d'Etat, et de M^{me} Monica Bonfanti, commandante de la police au Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)

M^{me} Bonfanti débute par donner des informations générales sur la stratégie de lutte contre le trafic de stupéfiants de la police. La police des autres cantons et les autorités françaises contribuent également à ce domaine. Il y a deux axes de lutte contre le trafic de stupéfiants. Le premier est de réduire la demande exogène et le deuxième est de limiter l'accès aux produits. Il existe quatre piliers de lutte contre le trafic de stupéfiants dont les trois premiers ne sont pas du ressort de la police (prévention, thérapie, réduction des risques). Le quatrième pilier concerne la répression. Ces quatre axes ne doivent pas être mis en concurrence selon M^{me} Bonfanti car ils travaillent ensemble pour atteindre le même but. L'axe de la répression consiste à réduire les effets négatifs de la consommation de drogue, réduire l'accessibilité aux produits et libérer l'espace public des acteurs du deal. Il y a une relation directe entre le fait d'être acteur de scènes de deal et le sentiment de sécurité.

M^{me} Bonfanti poursuit en expliquant qu'il y a un travail de dissuasion à l'importation qui se fait par le contrôle à l'aéroport. La lutte contre le trafic de stupéfiants fait partie de la politique criminelle commune. Dans le passé, cette politique était signée conjointement par le Conseil d'État et le procureur général. A l'intérieur de la police cantonale, tout le monde travaillait un peu dans la lutte contre les stupéfiants. M^{me} Bonfanti relate qu'il leur a été demandé de mettre de l'ordre et de délimiter clairement les domaines. Aujourd'hui, le concept opérationnel est bien réglementé. Il y a des brigades qui s'occupent de l'importation et du blanchiment d'argent. D'autres acteurs s'occupent de la distribution, c'est-à-dire des gestionnaires sur le terrain, des «ouvriers» qui sont les dealers et enfin des toxicomanes. Le rôle de la police a trois axes: démanteler les réseaux criminels, désorganiser les gestionnaires et leurs logistiques et la dissuasion. Le problème actuel est le crack qui est de la cocaïne transformée et les «crack houses». Le crack se fabrique dans ces «crack houses» et les gens s'approvisionnent là-bas. Elle explique qu'ils ne peuvent pas utiliser les méthodes utilisées jusqu'à présent pour cette partie «cachée» du deal. La dissuasion consiste à dissuader les dealers de rue ainsi que les acheteurs dans le but de diminuer le sentiment d'insécurité.

Dans le passé, la police était concentrée sur l'héroïne car son prix était extrêmement bas à Genève et il y avait un «tourisme» de la drogue. Le travail effectué depuis une dizaine d'années a permis d'égaliser les prix. L'attention est maintenant portée sur le trafic de cocaïne, le crack et sa consommation massive depuis 2021 observée aux Pâquis et au Seujet. D'autres instruments existent notamment liés à l'article 74 de la loi sur les étrangers et l'intégration qui permet de prononcer des interdictions de zones, de pénétrer sur le canton de Genève ou de ne

pas pouvoir quitter une commune. Il y a une dénonciation qui se fait automatiquement à l'Office fédéral des véhicules car certains toxicomanes peuvent avoir des conséquences sur leurs permis de conduire. Il y a également la possibilité de renvoi des personnes dans leur pays d'origine. Le trafic de cocaïne est en main de personnes originaires d'Afrique du Nord, Guinée et Nigeria. Le crack est en main de dealers d'origine sénégalaise et l'héroïne est en main de dealers d'origine albanaise. Aujourd'hui, les dealers commencent à être «multitâches» et ne dealent plus uniquement un seul type de drogue. Un changement a pu être constaté sur le terrain.

M. Poggia explique qu'il a lu cette motion avec perplexité. Il estime que la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes n'a pas été bien comprise par les motionnaires. La politique en matière de stupéfiants est fédérale et est mise en œuvre essentiellement par les cantons. C'est la Confédération qui fixe les limites. La motion vise à répondre à trois questions: où? Quand? Comment? Cela vise premièrement à savoir où le deal de rue provoque le moins de désagrément, ce qui sous-entend qu'il devrait continuer là où il ne gêne pas. Les questions «à quelle heure le deal de rue devrait être limité» et «quel type de transaction sera tolérée» cachent un certain angélisme selon M. Poggia qui affirme que malheureusement la réalité n'est pas comme cela.

M. Poggia explique que les stupéfiants touchent deux domaines rattachés à son département: la santé des toxicomanes et la sécurité. Les consommateurs peuvent à leur tour devenir des délinquants sous l'effet de la drogue ou pour se procurer les produits. Il y a deux politiques publiques qui doivent travailler sur les quatre piliers mentionnés par M^{me} Bonfanti. Il est évident que le Canton ne reste pas les bras croisés sur ce domaine. Le crack rend les consommateurs très perturbés et perturbants avant et pendant la consommation. Il y a des personnes qui ne s'alimentent pas et ne dorment pas, ce qui génère des problématiques. Il n'y a pas uniquement le moment de vente qui est problématique mais également l'effet de la drogue sur le consommateur. Il y a un effet terrible sur la santé du consommateur mais aussi sur la collectivité qui souhaiterait que cela se passe en dehors de son regard. M. Poggia affirme que tout le monde est d'accord sur le fait que les abords des écoles devraient être préservés et la polémique de l'école des Pâquis est justifiée en ce sens. Il explique qu'ils ont réagi à ce nouveau phénomène sachant que les trafiquants et consommateurs peuvent être arrêtés.

Les condamnations ne sont généralement pas lourdes et les personnes peuvent sortir rapidement. Il indique que de juillet à septembre, il y a eu 248 opérations mises en place dans le quartier des Pâquis qui ont conduit à 745 interpellations et 92 mises à disposition du Ministère public. Le deal de rue est aussi de la compétence de la police municipale qui peut procéder à des interpellations. Il y a une petite compétence sur l'acheteur et le consommateur qui peut être faite. Cela a seulement un effet «chasse-neige» et ces personnes vont être repoussées ailleurs.

Il faut démanteler des filières et les «crack houses». Le crack est un phénomène particulier et le spectacle généré par ce produit est à l'origine de l'émoi populaire. Ce produit a toujours été consommé de manière marginale et est plus présent maintenant. Une étude sera faite l'année prochaine sur les consommateurs de crack. Les études internationales démontrent que ce sont des consommateurs d'autres produits. Ce sont des personnes plus vulnérables qui se dirigent vers ce produit. Le crack est meilleur marché même s'il induit une multiplication de besoins et génère un besoin immédiat d'autres doses. Cela serait plus préoccupant si des jeunes entraient dans la drogue par le crack. Ce sont des toxicomanes qui passent au crack notamment dû à la situation financière liée au Covid et à la paupérisation. La problématique du crack est sécuritaire mais aussi sanitaire. Les consommateurs viennent de nombreuses fois au Quai 9 pour consommer. La consommation peut être contrôlée mais ces personnes envahissent les lieux et font fuir les autres par leur agressivité. Ces personnes ne dorment pas et il faut donc les prendre en charge au niveau social. Une prise en charge la nuit va se mettre en place au début de l'année prochaine au Quai 9 pour que ces personnes ne soient pas relâchées dans la rue. L'aspect sanitaire est extrêmement préoccupant avec le crack.

M. Poggia revient sur la motion qui demande de négocier avec le Canton qui porte la charge sécuritaire et sanitaire. La motion demande de mettre en place un dispositif pour que le deal de rue soit moins dérangeant que son emplacement actuel dans les quartiers populaires. Cette invite laisse sous-entendre que dans certains lieux ce serait toléré, ce qui est contraire au droit fédéral. M. Poggia indique qu'ils ne peuvent pas négocier avec la Confédération. Dans le cadre de l'article 8a de loi fédérale sur les stupéfiants, des projets pilotes sont tolérés mais cela est uniquement pour le cannabis, à usage médical et pour des conditions spécifiques. Le projet est déposé et c'est probablement un des projets les ambitieux de Suisse. Cela va de la production à la consommation avec un contrôle des consommateurs. Ce sont des personnes qui ont déjà une consommation non addictive. Le but premier est de faire sortir ces personnes de leur consommation, s'assurer que le produit est contrôlé et fiable, et déterminer s'il est possible de régulariser le produit, comme pour l'alcool qui n'est pas libéralisé mais régulé. Il peut être admis de façon générale que la consommation de cannabis n'est pas plus néfaste que l'excès de l'alcool. Depuis que la répression existe, elle n'a pas éradiqué le problème. La répression a renforcé les réseaux de mafieux avec des prix fixés par la demande et l'inégalité. La répression favorise une hausse des prix sans qu'il y ait un contrôle de la qualité. La dernière invite évoque la régularisation du marché de la cocaïne conformément à ce qui se passe avec le marché du cannabis. M. Poggia précise que pour le moment il y a uniquement des projets pilotes pour le cannabis et qu'il ne serait pas question de régulariser le marché de la cocaïne. La Confédération n'entrerait pas en matière car c'est contraire au droit fédéral.

M. Poggia reprend la première invite et ses sous-invites concernant les lieux et les horaires. M. Poggia estime que c'est irréaliste car ce n'est pas eux qui choisissent où le marché se passe. Le marché n'est généralement pas très loin des gares. Les personnes qui achètent la drogue veulent la consommer tout de suite, ce n'est pas pour rien que le Quai 9 se trouve proche de la gare. Il faut aller là où les personnes doivent être protégées et ne pas penser que les personnes ont conscience de devoir être protégées et qu'elles se déplaceront à l'endroit demandé. Il estime que cette invite est malheureusement irréaliste. A supposer que ce soit légal, cela impliquerait qu'il y ait des zones de non-droit avec une présence policière. La cohabitation entre la police et les dealers risque d'être compliquée et les dealers finiront par aller à un endroit où il n'y a pas de police.

Concernant la deuxième invite, M. Poggia indique que les conditions pour entrer dans les projets pilotes sont clairement délimitées par la loi et les directives de l'Office fédéral de la santé publique. Il explique qu'ils n'auront aucune marge de manœuvre. Sur l'échange avec d'autres grandes villes suisses, la Ville de Genève peut le faire. M. Poggia est sceptique à l'idée que des grandes villes suisses puissent donner des solutions. Toutes les villes sont confrontées à ces mêmes problématiques et Genève n'est pas le pire endroit dans ce domaine. M. Poggia conclut en disant qu'il est juste de vouloir trouver une solution à ce deal de rue qui est plus visible qu'auparavant mais il est faux de penser pouvoir régler ce problème de cette manière.

Questions des commissaires

Un commissaire explique que le fondement de cette motion est de trouver des solutions au deal de rue. Il revient sur le fait que la police municipale puisse intervenir et qu'il y ait des interventions notamment au Ministère public mais explique que la population ne le voit pas. Il demande ce qui peut être imaginé de plus par rapport aux actions déjà faites et à la politique du chasse-neige. Il demande s'il faudrait intensifier ces opérations et les rendre plus visibles. Il y a à la fois le besoin de la population de se sentir plus en sécurité, la question de la santé et le dérèglement du marché. Il y a une impression de caution du petit trafic et que rien ne bouge à ce niveau.

M^{me} Bonfanti explique qu'ils ont beaucoup d'unités en civil pour le démantèlement des réseaux et que prendre les dealers en flagrant délit avec des policiers en uniforme ne marche pas bien. Sur le terrain, les dealers s'adaptent à la police et ils ont peu de drogue sur eux. Pour pouvoir les déferer devant le Ministère public, il faut les observer. Cela signifie de ne pas porter d'uniformes. Ils cachent leur drogue et enroulent les produits avec du poison pour les chiens de police. Aux Pâquis, il y a également de la drogue cachée sur les voitures dites «ventouses» et les pots de fleurs par exemple. Leur but est de trouver des clients mais

de ne pas avoir beaucoup de drogue sur eux en cas d'interpellation. Pour avoir une chance de les déferer devant le Ministère public, M^{me} Bonfanti explique qu'il faut évidemment les prendre en flagrant délit mais c'est surtout de l'observation sur le terrain. Certains médias souhaitent faire des reportages pour montrer ce qu'ils font mais il n'y a pas beaucoup de policiers en uniforme et M^{me} Bonfanti ne souhaite pas montrer le visage des policiers car ils risquent d'être démantelés rapidement. La brigade d'observation est beaucoup sur le terrain. Pour les «crack houses», il faut que des personnes puissent suivre les dealers pour trouver les appartements. Les dealers sont extrêmement méfiants, ce qui rend le travail difficile. M^{me} Bonfanti indique qu'il y a 23 000 à 25 000 heures faites par la police pour lutter contre le trafic de stupéfiants en l'année 2022 (sans le mois de décembre). Le travail est de plus en plus difficile car les dealers savent comment la police travaille. Ils se passent des informations pour savoir comment les policiers interviennent et où ils se trouvent. M^{me} Bonfanti explique qu'ils sont face à un phénomène extrêmement changeant.

M. Poggia ajoute qu'ils ont un contrat local de sécurité (CLS) avec la Ville de Genève qui fixe les priorités des actions conjointes. Un des axes est la lutte contre les stupéfiants. Il y a une priorité mise en place avec la Ville de Genève et un récent CLS a été mis en place avec M^{me} Barbey-Chappuis. Les Pâquis font partie des zones prioritaires dans lesquelles ils interviennent. Sur le terrain, il y a des endroits de patrouilles conjointes avec les uniformes. L'uniforme de police chasse le dealer et ne permet pas de l'arrêter mais cela évite qu'il y ait du deal à des moments particuliers. Cela reste un effet.

Le commissaire répond que cela a plus d'impact auprès de la population car c'est visible. C'est une action utile qui apporte un effet positif pour la population qui se sentira sécurisée.

M. Poggia répond qu'ils sont conscients qu'il y a d'une part l'efficacité et d'autre part la perception.

Il demande s'il y aurait la possibilité d'avoir plus d'unités sur le terrain.

M. Poggia répond que cela dépend s'il y a plusieurs événements en même temps. S'il y a plusieurs manifestations, il est compliqué de mettre des personnes partout.

M^{me} Bonfanti ajoute qu'ils se tiennent à la politique des 25 000 heures. C'est le but de la politique criminelle commune. Elle rappelle que chacun travaillait un peu dans la lutte contre le trafic de stupéfiants sans que cela fasse partie du plan mis en place. Depuis que cette priorité a été fixée, ils s'engagent à respecter ce nombre d'heures par année.

Une commissaire revient sur le fait que les dealers s'adaptent bien au système policier. Elle demande si le dealer se déplace avec le crack dans le cas où la police démantèle une «crack house».

M^{me} Bonfanti explique que pendant la période Covid, ce n'était pas profitable pour les dealers d'être dans la rue. Cela s'est répercuté dans les appartements. Elle explique qu'ils doivent donc s'adapter pour intercepter les livraisons de drogue.

Elle relate que le Quai 9 a observé que l'héroïne s'est déplacée à l'extérieur de la ville. Elle demande s'ils ont également observé ce phénomène.

M^{me} Bonfanti explique cela a toujours été une pratique. Le fait que ces «clans» de stupéfiants se retrouvent à l'extérieur a toujours été une caractéristique du trafic. L'héroïne est principalement en mains albanaises et c'est leur façon de procéder. La lutte contre le trafic d'héroïne ne se fait pas uniquement en ville. Ils peuvent cacher la drogue dans les forêts. Contrairement aux autres opérations qui sont à 90% en ville (Pâquis, Seujet, etc.). M^{me} Bonfanti explique que c'est comme ça depuis toujours et qu'elle ne pense pas que cela a évolué.

Elle revient sur l'intervention soutenue aux Pâquis. Elle indique qu'il semblerait qu'il y ait une recrudescence de crack vers les Grottes et le Quai 9.

M^{me} Bonfanti répond que le trafic de crack fait l'objet d'une grande attention et que cela est toujours autour des Pâquis et du Seujet.

M. Poggia ajoute que ce sont les plaintes qu'ils ont reçues du Quai 9. Normalement la règle est qu'il n'y ait pas de deal à côté du Quai 9. Il n'y a pas de contrôles d'identité de police à l'intérieur du Quai 9, sinon les gens ne viendraient pas. Il est intéressant d'avoir un contrôle de cette population en la faisant aller au Quai 9 et donc ce serait contre-productif d'avoir des policiers là-bas. Quai 9 se plaint que les vendeurs de crack dealent à proximité du lieu car les consommateurs sont très addictifs et en recherchent immédiatement. La difficulté est de savoir jusqu'où cette tolérance peut se faire notamment avec la population. Ce sont des consommateurs qui peuvent avoir des comportements parfois agressifs ce qui rend les choses moins tolérables.

Une commissaire demande quelles sont leurs visions du futur pour les APM et la collaboration avec la police fédérale.

M. Poggia répond que l'ACG et la police genevoise sont en discussion. Ces discussions sont lentes car ce n'est pas facile à déterminer ce qu'est une sécurité de proximité et qui doit l'assumer. La prochaine étape d'ici à février est de fixer les missions de la sécurité de proximité. Il faudra déterminer la formation nécessaire pour accomplir ces missions, qui les accomplit et qui paie. Un objectif a été fixé à la fin de l'année 2024 pour déposer un projet de loi. Aujourd'hui, la coordination est compliquée car il y a seulement 17 polices municipales sur 45 communes. Ces 17 polices municipales n'ont pas toutes les mêmes missions qui sont définies par leur politique et leurs commandements mais elles ont les mêmes compétences. Tout ce qu'elles font décharge la police cantonale. Il faudrait avoir

une police de proximité sur tout le territoire cantonal qui soit assurée financièrement par l'ensemble des communes selon M. Poggia. Une police de proximité comporte une connaissance des lieux et des personnes. M. Poggia considère que la police de proximité est une tâche communale. Il faudrait une coordination avec la police cantonale. Selon M. Poggia, s'il n'y a pas un commandement au-dessus de tout qui fixe les priorités, cela risque de ne pas être efficace. Il faudrait une politique commune de police de proximité avec les communes. Le système actuel avec une multitude de commandements ne fonctionne pas. M. Poggia estime qu'il faut encore dix ans pour qu'il y ait une véritable police de proximité. Il y aura encore beaucoup de réticences.

Une commissaire relate l'expérience d'une habitante de la rue de la Coulouvrenière qui est excédée par le deal de rue. Au quai du Seujet, tous les trois à quatre mois, ce sont les mêmes personnes qui sont observées. Elle explique que c'est frustrant pour les gens de voir qui sont les dealers. Les habitants du quai du Seujet ou de la rue de la Coulouvrenière n'en peuvent plus de cette situation. Elle demande ce qu'ils vont faire aux Pâquis et au quai du Seujet.

M^{me} Bonfanti répond qu'ils sont en contact avec de nombreux habitants des Pâquis pour expliciter leur travail. Elle explique que le focus a été mis sur les Pâquis, Seujet et la rue de la Coulouvrenière. Chaque mois, dans le comité de pilotage Damoclès, tous les acteurs partagent leurs observations. L'attention de la police est focalisée sur ces zones. M^{me} Bonfanti explique qu'ils sont déjà sur plusieurs opérations. Depuis le 1^{er} mai 2022 jusqu'au 18 novembre 2022, il y a eu 774 opérations dont 452 sur des problématiques de la cocaïne. Concernant les rafles, les habitants sont contents sur le moment mais derrière il y a peu qui est fait au niveau du suivi judiciaire. Ce sont des opérations intensives de rue mais la situation ne justifie pas ce genre d'opérations.

M. Poggia ajoute qu'environ une centaine de personnes qui sont dans le deal de rue ont été identifiées. Le problème est que pour renvoyer ces personnes il faut qu'elles aient les papiers. La plupart du temps elles sont sans papiers et le pays dont elles disent être originaires ne les reconnaît pas comme telles. Ces personnes ne peuvent pas être gardées en détention administrative. C'est très frustrant car ce sont certainement des personnes qui ont demandé l'asile et qui n'ont pas pu être renvoyées. La police peut arrêter ces personnes mais elles finiront par sortir et revenir dans la rue car elles n'ont pas d'autres moyens d'existence. M. Poggia explique qu'ils essaient d'identifier rapidement ces personnes pour les renvoyer. Il y a une difficulté d'identification du pays d'origine.

M^{me} Bonfanti ajoute qu'en 2021, 255 personnes ont été mises en détention administrative dont 90 sur la base de la loi sur les stupéfiants.

Une commissaire relate qu'il y a 200 APM, ce qui représente 1 APM pour 1000 habitants, et demande quel est le ratio pour le canton.

M^{me} Bonfanti répond qu'il y a 1500 policiers pour le canton.

La commissaire remarque que le ratio est donc meilleur. Elle demande s'il y a une possibilité au niveau de la loi d'enfermer les personnes consommant du crack en soin. Cela pourrait aider leur sevrage, protéger leur santé et celle des personnes autour.

M. Poggia explique que le corps médical s'y oppose fermement pour des questions éthiques. Si ces personnes sont capables de discernement, elles n'ont pas à être enfermées de force. Si elles décident de sortir, le corps médical ne peut pas et ne veut pas le faire. M. Poggia comprend cette décision car il faudrait déterminer jusqu'à quand ces personnes sont sevrées et saines. Il serait impossible de mettre ces personnes sous curatelle du simple fait qu'elles consomment des stupéfiants. C'est une problématique et ce moyen a été étudié. Les HUG s'opposent à prendre en charge des toxicomanes qui ne souhaitent pas être soignés.

Elle revient sur l'explosion du crack en 2021 qui peut certainement être liée à la pandémie. Elle demande s'il y a eu une amplification du phénomène de manque avec des consommateurs plus anxiogènes durant cette période.

M. Poggia explique qu'il ne peut pas répondre à cette question. En comparaison aux autres pays, le crack est arrivé dans les villes bien avant la pandémie. Il y a d'autres phénomènes qui créent ce besoin. C'est généralement dû à la paupérisation des personnes addictes aux produits stupéfiants. Une étude est en cours et pourra définir les parcours des toxicomanes avant d'arriver au crack. M. Poggia doute que ce soit à cause de la pandémie. Le crack a peut-être été un moyen aux personnes de s'échapper de leur réalité durant la pandémie selon l'avis personnel de M. Poggia.

Elle relate l'histoire des containers de drogue trouvés chez Nespresso et demande s'il y a eu une amplification d'entrée de la drogue en Suisse ou à Genève.

M^{me} Bonfanti répond par la négative. Elle explique qu'ils ont des informations de l'Office fédéral des douanes et ce qu'il s'est passé chez Nespresso était un événement exceptionnel. M^{me} Bonfanti explique qu'après une telle erreur, ils pensaient qu'il y aurait des conséquences mais ce n'est pas le cas.

Une commissaire explique que cette motion a le mérite de remettre la drogue sur le tapis. Il n'y a plus de vraie concertation depuis l'installation des quatre piliers et la population n'est jamais consultée. Il y a certainement des facettes de ces quatre piliers qui permettraient d'améliorer la situation de la population non consommatrice qui subit les nuisances. Elle trouve qu'il est intéressant de remettre le sujet de la drogue sur la table, de refaire un bilan de la situation et déterminer de quelle manière réduire les risques. Une zone drogue autorisée ne peut pas être autorisée mais des endroits consacrés aux personnes dépendantes peuvent l'être. Selon l'endroit où une structure est implantée, les personnes

dépendantes peuvent y être attirées. Elle demande leur avis là-dessus notamment avec le déménagement du Quai 9.

M. Poggia répond que c'est faux de penser que la drogue est un sujet laissé de côté et qu'ils ne se posent pas de questions sur ce qui a été mis en place il y a des décennies. Tant au niveau de la santé que de la sécurité, il y a un travail commun qui est fait pour être plus efficace. Il y a un certain nombre de structures pour la prise en charge des toxicomanes. M. Poggia indique qu'ils font en sorte qu'il n'y ait pas qu'une prise en charge sanitaire mais aussi sociale pour susciter l'envie de s'en sortir. Il n'y a plus de personnes qui meurent d'overdose, ce qui est positif en termes de durée de vie. Il y a un travail qui se fait avec Quai 9 et la France pour qu'il y ait tout un travail social. Il y a le principe d'universalité de l'accueil pour ne pas faire le tri entre les toxicomanes suisses et les autres. Une réflexion est faite avec les groupes de travail sur comment appliquer ces quatre piliers de manière plus intelligente. M. Poggia affirme qu'ils ne peuvent pas arrêter le trafic de stupéfiants par la répression. Cela a des effets pervers sur les mafieux mais également les consommateurs qui sont dans l'ombre avec un état de santé qui se dégrade. M. Poggia explique que toutes les sociétés ont toujours eu des produits addictifs. L'alcool fait partie de la culture mais il y a beaucoup d'ivrognes qui n'arrivent pas à gérer leur consommation. Il explique qu'ils continuent d'essayer de trouver de nouvelles voies et d'être innovants. Quai 9 a été un dispositif très innovant et heureusement que la population n'a pas été consultée pour sa création. M. Poggia répond qu'il y a des réponses auxquelles les gens ne veulent pas être mêlés géographiquement. Selon M. Poggia, la création d'une structure de prise en charge des toxicomanes pour les attirer a été un échec partout. Il faut que la prise en charge se trouve où il y a le deal de rue pour avoir directement le contact avec les personnes. C'est la prestation qui doit aller vers le besoin et pas le contraire.

Elle demande s'il n'y aurait pas un moyen que les personnes issues des pays surreprésentés dans le trafic de drogue puissent avoir un visa de travail. Afin de laisser d'autres possibilités aux gens d'entrer en Suisse et y faire autre chose.

M. Poggia répond que c'est de la compétence de la Confédération. Il pense qu'il faudrait faire en sorte que les personnes ne soient pas dans une situation de détresse au point de se retrouver dans le trafic de drogues dans l'attente d'un retour chez elles. Si c'est un moyen incitatif d'attirer les gens en Suisse, la migration sera ingérable. En marge de la loi, Genève travaille avec les personnes notamment les jeunes en attente d'un départ pour que ces personnes puissent se former. Lors des décisions définitives de refus d'asile, les personnes doivent arrêter leur formation et attendre leur départ. M. Poggia estime qu'il est faux de croire que ces personnes vont partir plus vite parce qu'elles ne peuvent plus se former. Il y a un travail qui est fait pour permettre aux gens d'entrer dans une formation «certifiante» en partant de l'idée que soit elles ne vont pas être renvoyées soit elles rentrent dans leur pays avec quelque chose. L'idée de donner le message à

des personnes qui ne sont pas encore en Suisse de venir travailler ici plutôt que de faire du trafic de drogue sous-entend qu'elles viennent ici pour cela alors que ce n'est souvent pas le cas.

Elle explique qu'il existe des infirmiers de rue spécialisés en psychiatrie ou en problématiques de drogue qui font des maraudes dans certains pays. Il y a UMUS qui est en quelque sorte l'équivalent ici. Elle demande si les maraudes seraient quelque chose à mettre en place pour être au plus près des personnes. Elle donne l'exemple des personnes qui ont consommé du crack cet été et qui se sont retrouvées déshydratées en pleine canicule.

M. Poggia répond que ces personnes passent par Quai 9 où elles sont signalées. Il n'y a pas d'unités qui se promènent en ville. Il répond que c'est une politique de proximité à la charge des communes et pas à la charge du Canton. Le Canton porte la charge de tout dans ce domaine. M. Poggia estime que si Genève veut mettre en place une telle mesure, elle devrait le faire à ses frais.

Elle souligne que les communes n'ont aucune compétence en matière de santé. Elle relate que Quai 9 a observé que les personnes consommatrices ont souvent subi des traumatismes sexuels. Elle demande si la prévention pourrait être efficace dans ces cas-là. Elle souligne que le centre qui gère les traumatismes sexuels à Carouge est en grandes difficultés et risque de fermer.

M. Poggia répond qu'ils seront là pour soutenir le centre. Il explique qu'en effet il y a quelque chose qui se brise dans la vie des personnes tombant dans la drogue. Il faut une prise en charge adéquate pour que l'envie de se reconstruire soit plus forte que de se laisser aller. C'est un rôle de la société et le plus important est la formation. Pour les jeunes, le plus structurant est de leur permettre d'avoir une formation pour intégrer le marché du travail. La formation permettra d'avoir un logement. M. Poggia affirme que c'est leur rôle de faire en sorte que la jeunesse ait une perspective en leur offrant des formations dans les domaines où il y a des besoins.

Elle revient sur les chiffres donnés par M^{me} Bonfanti. Elle demande s'il y a des chiffres pour les trois mois précédant l'arrivée du crack aux Pâquis. Il y a peut-être eu une déficience policière qui a permis au crack de s'installer ou si le crack s'est installé de toute façon.

M^{me} Bonfanti répond qu'elle n'a pas les chiffres consolidés. Pour la période 2020, ce n'est pas le fait que la police n'était pas présente mais surtout les clients qui n'étaient pas dans la rue. La police était active sur d'autres questions, notamment sur le respect des ordonnances Covid. M^{me} Bonfanti explique que les dealers ont dit qu'ils n'avaient pas beaucoup de clients. Beaucoup de livraisons à domicile ont été observées. La police était toujours là mais il n'y a pas eu un déploiement d'activité.

M. Poggia ajoute qu'il ne pense pas qu'une absence policière génère le besoin du crack. Ces lieux ont toujours traditionnellement été occupés par les dealers. Maintenant, cela est plus visible car le consommateur achète la dose, la consomme immédiatement et devient agressif, ce qui interpelle les passants. Il faut aussi répondre au besoin de la population et qu'elle voie que les autorités font quelque chose. Les forces ont été concentrées aux Pâquis.

M. Bonfanti explique qu'il y a un phénomène qui est observé à Genève mais beaucoup moins dans les autres villes suisses. Normalement pour fumer du crack il faut le fabriquer soi-même. Actuellement, les trafiquants fabriquent eux-mêmes le crack et le revendent dans la rue. Les consommateurs ne le fabriquent plus eux-mêmes et il y a un besoin d'en consommer à nouveau immédiatement. Il a été observé que le crack contient certains produits qui induisent des infections et des problèmes médicaux. Dans les autres villes suisses, il n'y a pas eu cette augmentation. Cela est notamment dû au fait que les personnes qui consomment du crack doivent encore le fabriquer elles-mêmes.

Une commissaire demande quel est le pourcentage des renvois. La population a l'impression que les dealers sont retenus quelques jours puis relâchés dans la nature.

M. Poggia répond qu'ils ne renoncent pas à un renvoi qu'ils peuvent exécuter. Souvent ces personnes sont condamnées et elles sont notifiées d'une interdiction d'entrée en Suisse lorsque le juge n'a pas prononcé d'expulsion. Il faut que cela puisse se faire dans un délai raisonnable sinon ils sont «remis sur le trottoir». En général, lorsque ces personnes sont retrouvées cela signifie qu'elles ont refait quelque chose. Il arrive qu'il y ait la possibilité de les présenter à la délégation du pays d'origine mais il est difficile de les retrouver. La détention administrative doit rester l'exception. M. Poggia explique que ces personnes sont remises dans la rue puis disparaissent mais si elles sont arrêtées une nouvelle fois pour trafic de drogue, cela devient compliqué. Il souligne que personne n'est remis dans la rue si le renvoi peut être exécuté.

Elle insiste sur le fait que les gens dans les quartiers ont l'impression qu'il s'agit toujours des mêmes personnes.

M. Poggia répond que sur les centaines de personnes qui ont été identifiées, il n'y a souvent pas les moyens de les remettre dans un avion. Si ces personnes demandent à être régularisées pour travailler légalement, elles ne peuvent pas car leurs renvois ont été ordonnés. Une personne qui a reçu un refus d'asile avec une décision de renvoi doit quitter la Suisse. L'asile ne permet de légaliser la situation. Il faudrait que la personne reste minimum cinq ans pour que sa situation soit régularisée.

M^{me} Bonfanti rappelle qu'il y a eu 90 personnes mises en détention administrative en vertu de la loi sur les stupéfiants et qu'il y a eu 75 dealers d'héroïne qui ont été renvoyés en 2021.

Une commissaire demande si des endroits de production de crack ont été identifiés et s'il y en a plusieurs à Genève. Elle demande si cela va changer la stratégie de démantèlement ou si c'est un phénomène qui va disparaître.

M^{me} Bonfanti répond que trouver ces lieux fait partie de leur stratégie de démantèlement. Elle explique qu'ils se sont aperçus que les personnes qui fabriquent le crack le vendent aussi. Pas tout le monde est passé à ce mode-là. Les dealers sont très méfiants et très bons pour repérer la police. Elle explique qu'ils font des parcours pour les semer. Ce ne sont pas toujours les mêmes officiers sur le terrain car ils sont vite repérés et cela devient compliqué. Toute l'action de répression de la police ne peut pas se faire uniquement sur le terrain mais une partie se fait dans les appartements. M^{me} Bonfanti explique que cette partie cachée ne peut pas être observée et qu'elle est donc plus compliquée pour eux.

M. Poggia précise que les consommateurs de crack ne sont pas des consommateurs «festifs». Alors que la cocaïne est plus souvent retrouvée dans les eaux usées en week-end qu'en semaine. Une personne qui consomme du crack est incapable de faire autre chose et devient dépendante immédiatement. Le grand risque crack est qu'il y a une dépendance psychique immédiate. En termes de répression, c'est plus facile de les repérer et de retrouver leur filière de procura-tion qu'avec les autres drogues.

Une commissaire revient sur les perspectives de réinsertion et la prévention des consommateurs. Elle demande quelle est la perspective pour dealers qui sont retrouvés avec des petites quantités de drogue. Elle demande comment les personnes plus hautes sont approvisionnées et les stratégies utilisées par rapport à cela.

M. Poggia répond que la police remonte les filières pour trouver les «gros poissons». C'est un travail constant qui est fait sur le terrain mais également par la police judiciaire. Il y a également tout un travail qui est fait sur internet et les réseaux sociaux pour comprendre les relations entre eux. Concernant la prévention, M. Poggia explique que le but est de faire en sorte que ces gens n'entrent pas dans l'addiction. L'addiction est un terme très large, cela peut concerner les jeux par exemple. Toutes les addictions sont problématiques car elles déconnectent les personnes de la réalité et les empêchent de s'insérer dans la société. C'est le même combat même si les conséquences ne sont pas les mêmes. C'est un travail qui se fait depuis l'enfance, qui est interdépartemental, et qui prend en compte l'identification des problématiques au niveau parental. C'est un énorme domaine de faire en sorte que les membres de la société n'aient pas envie de la fuir d'une façon ou d'une autre.

Une commissaire revient sur une audition précédente sur cette motion où le sujet des boîtes «flash» avait été abordé. Ces boîtes sont fournies à la prison de Champ-Dollon pour l'injection d'héroïne. Elle demande comment ils se positionnent sur le sujet.

M. Poggia répond que c'est une question pertinente et que la circulation de la drogue dans les prisons est problématique. Les fouilles des familles peuvent être mal ressenties par certaines familles. La Cour européenne a considéré que c'est de la torture de sevrer une personne toxicomane enfermée. Le service médical a l'obligation de soulager les personnes en fournissant des produits de substitution. Dans les prisons romandes, il y a une présence médicale importante contrairement aux prisons en Suisse alémanique. Ce n'est pas parce que la personne est en prison qu'elle doit uniquement être nourrie, c'est insuffisant. La prise en charge peut impliquer la remise de produits stupéfiants sous contrôle.

Elle demande quelle est la place de la vidéosurveillance dans les questions de drogues de rue.

M^{me} Bonfanti répond qu'il y a eu une évaluation du projet de vidéo-protection mis en place aux Pâquis et a démontré que ce système était efficace pour certains délits. Pour le deal, les personnes qui vendent de la drogue se déplacent aux limites de la vidéosurveillance.

M. Poggia ajoute que les personnes sont vite repérées si elles sont détériorées ou elles se mettent là où elles ne sont pas vues. Il faudrait en mettre partout mais ce qui risquerait une révolte citoyenne.

Une commissaire revient sur la visite du Quai 9. Les travailleurs ont mentionné qu'ils souhaitaient une salle de repos après leur consommation. Le Quai 9 a le projet de faire un sleep-in avec des places restreintes. Elle demande si cela serait bien de savoir ces personnes dans une salle de repos au lieu que d'être dans la rue.

M. Poggia répond que ce serait très bien. Concernant le sleep-in, le département a accepté le principe et des crédits supplémentaires de 1,2 million seront demandés. Ce sera pour 18 places. Un endroit où ils peuvent se reposer serait bien mais il y a déjà une difficulté à créer quelque chose plus grand. Des solutions doivent être trouvées d'ici à 2025.

Elle demande s'ils ont trouvé un nouveau lieu pour le déménagement du Quai 9.

M. Poggia répond par la négative. L'idéal serait d'avoir le lieu dans les locaux de la gare. Les CFF ne sont pas d'accord. Il estime que cela pourrait être possible au sous-sol avec des entrées séparées. Il faut que le nouveau lieu soit proche d'une gare. La gare restera un lieu autour duquel le deal existera.

La présidente indique qu'il y a une deuxième motion à traiter. Le seul point qui n'a pas encore été abordé est l'invite de «définir des endroits sans drogue autour des écoles» et demande à un commissaire s'il s'agit de sa question.

Il répond que sa question est en rapport à la création d'hébergements spécifiques à distance des personnes consommant des drogues. Au Quai 9, il y avait un

souhait de créer cela mais qu'ils n'avaient pas la place. Souvent les personnes ont besoin de se reposer au lieu de se retrouver très vite à la rue.

M. Poggia répond que ce serait bien d'avoir un espace plus grand notamment avec des bureaux pour des contacts sociaux avec les dealers. La prise en charge est plutôt sanitaire pour le moment.

Il demande si la population appelle facilement la police pour le trafic illégal dans la rue ou l'ambulance pour les personnes malades.

M. Poggia répond que les personnes appellent probablement l'ambulance.

M^{me} Bonfanti ajoute que peu de gens appellent la police. C'est une problématique dans les statistiques de la police car il y a un nombre de plaintes pour les vols alors qu'il n'y a pas de plaintes déposées pour le trafic. Il y a un faible taux de reports faits à la police.

Séance du 8 décembre 2022

Audition de M. Daniele Zullino, médecin-chef du Service d'addictologie, département de psychiatrie des HUG

M. Zullino se présente en tant que chef du service d'addictologie au département de psychiatrie des HUG, professeur à la faculté de médecine de l'Université de Genève, vice-président de l'Association suisse de la médecine des addictions et rédacteur en chef de la revue «Archives suisses de neurologie, psychiatrie et psychothérapie».

M. Zullino explique qu'il n'est pas étonné par cette motion. Dans la partie clinique, il y a une partie des patients qui consomment des opiacés et de la cocaïne. Depuis deux ans, il y a une augmentation de la consommation de cocaïne avec des premiers usagers qui préparaient eux-mêmes du crack. Depuis plus d'une année, l'arrivée du crack a été observée sur le marché. Cela n'a pas été observé uniquement dans la consultation spécialisée pour les opiacés mais aussi dans la consultation générale incluant les jeunes, les consommateurs d'alcool et de cannabis, ce qui représente environ une douzaine de patients. Le marché est devenu plus rapide, plus stressant avec une accélération de la consommation du crack. L'agressivité a aussi fortement augmenté pour les consommateurs typiques et les autres. M. Zullino explique qu'il a vécu ce type de scènes lorsqu'il a travaillé à Zurich, il y a une trentaine d'années, au Platzspitz et au département de justice. Le niveau à Genève n'est pas encore à ce niveau-là mais l'ambiance commence à y ressembler. La littérature montre que le crack n'est pas réellement le problème mais plutôt un symptôme. La littérature scientifique nord-américaine, anglaise et française montre que c'est une certaine population marginalisée qui entre rapidement dans le marché du crack. D'une part à cause du prix bas et d'autre part

à cause de la rapidité de pouvoir consommer. Le prix du crack est extrêmement bas avec des prix de départ de 2 à 3 francs. Cela signifie qu'il y a besoin de peu de mendicité pour l'achat d'une dose dont l'effet dure quelques minutes. Pour l'héroïne, l'effet peut durer jusqu'à quatre heures.

M. Zullino explique qu'ils peuvent agir lors des scènes ouvertes qui ont pu être observées à Vancouver par exemple. Il faut voir ces substances sous différentes perspectives fortement intercorrélées. Les trois perspectives sont les nuisances et la sécurité, la santé et la marginalité. La cocaïne augmente l'agressivité et l'impulsivité alors qu'une personne reste calme quelques heures sous héroïne. L'impulsivité induit de l'agressivité de la part des usagers et des dealers. Des pistes de réflexion peuvent être données telles qu'une régularisation de marché. Il n'y aura jamais un marché légal sur ces produits-là car ce sont des produits dangereux. Il faut un marché le moins risqué possible pour tous. Lorsque le risque pour le consommateur est réduit, le risque a tendance à être réduit pour les autres. L'usager cherche un produit de «bonne qualité» et sur un marché le moins stressant possible. Lorsque le marché est stressant, l'usager est à la merci des dealers. Pour les projets pilotes comme pour le cannabis, il faut considérer que le cannabis n'est pas la même chose que les drogues type cocaïne. D'autre part, il faut considérer la qualité des transactions, où le vendeur et l'acheteur peuvent avoir confiance.

La qualité du produit améliore aussi la façon de consommer. La marginalité pose des problèmes particuliers qu'il n'y a plus avec l'héroïne et le cannabis. Pour la cocaïne, c'est une population peu atteignable, qui va difficilement au Quai 9 et qui n'entre pas dans les soins. Pour les soigner il faut donc aller vers ces personnes. Le modèle canadien a implanté un quartier avec des scènes ouvertes. Des consultations, des postes de police et du travail de rue ont été implémentés là-bas. Ces usagers ne vont pas accepter n'importe qui. Il faut une certaine crédibilité et un seuil très bas. Il y a des modèles de «pairs aidants» qui sont des anciens ou actuels consommateurs. Les consommateurs actuels de crack sont peu utiles car ils sont eux-mêmes sous le stress de la consommation. Ces pairs aidants sont combinés idéalement avec des professionnels travaillant dans la réduction de risque et les traitements. La présence de la police est facilement acceptée si les personnes sont connues et régulièrement présentes. Au niveau thérapeutique, M. Zullino souligne qu'il y a peu à faire. L'idée d'amener ces personnes au traitement sous contrainte ne fonctionne pas. Il faut raccrocher ces personnes à des institutions et leur donner des années. Il est important de les sortir de la marginalité.

M. Zullino conclut qu'il faut un marché avec une certaine tolérance et avec une meilleure régulation qu'actuellement.

Questions des commissaires

Un commissaire explique que cette motion essaie d'avoir une autre réponse que celle de la répression. Il demande ce qui peut être fait au niveau de la prévention sur le terrain.

M. Zullino explique que cela dépend à quel type de prévention le commissaire fait référence. La prévention tertiaire se fait par les travailleurs sociaux sur le terrain. Il y a une expertise dans le canton notamment avec Première Ligne et il faut donner les moyens à ces acteurs d'être sur le terrain. Il faut avoir les moyens pour sortir les usagers de la drogue. Le grand problème est les logements. Ces personnes ne vont pas être guéries mais cela permet de les sortir des nuisances. Il faut des équipes sur le terrain avec une expertise sociale au sens large, des connaissances de toutes les ressources et de la santé. C'est une population qui a rapidement des problèmes de santé qui se développent encore plus avec la consommation. Ce ne sont pas uniquement des problèmes physiques mais souvent des problèmes psychiatriques.

Il demande s'il y a un modèle de travail à Bâle, Zurich ou ailleurs.

M. Zullino répond qu'il n'y en a pas actuellement mais il y avait un modèle dans les années 1990 avec des travailleurs de rue et des lits d'urgence. Cela ne suffit pas, il faut une présence régulière sur le terrain. Dans les années 1990, il y avait un médecin de rue à Lausanne, M^mc Monat. Elle était dans la rue avec les patients.

Un commissaire explique qu'il s'agit d'un problème multifacette, d'une part la personne dépendante qui est en souffrance, d'autre part les aspects d'urbanité et de voisinage. Il demande, en termes de politiques publiques, quels sont les succès. Un portrait sombre est dépeint sur la capacité de ces personnes de s'en sortir. Il demande quels sont les succès et les résultats aujourd'hui.

M. Zullino répond que le principe de réduction des risques dans la politique suisse ne prévoit pas la guérison mais simplement une diminution des problèmes pour la personne, pour sa santé, la santé publique et les nuisances. Le premier principe est le bas seuil. Si quelque chose est mis en place, il faut que cela soit intéressant pour toutes les parties prenantes. Il faut une motivation intrinsèque dans ce cas-là. Dans le domaine de l'addictologie, la motivation extrinsèque fonctionne uniquement lorsque le patient est sous contrôle. Le Quai 9 est un bon exemple du bas seuil avec peu d'exigences bureaucratiques pour y accéder. Il faut qu'il y ait également un intérêt pour le dealer. Si un endroit est imposé au dealer, il s'échappera. Alors que si un endroit est prévu pour le dealer, il s'accordera avec les règles imposées. M. Zullino explique que lorsque le Platzspitz à Zurich a été fermé, la situation au Letten était pire qu'avant. L'isolement et la mise sous pression d'un endroit précis ne vont qu'augmenter l'agressivité et l'énergie criminelle.

M. Zullino dit que la prévention primaire fonctionne s'il y a des règles sociales claires comme pour l'alcool. Il y a une évolution avec l'alcool à partir de quelle heure il est acceptable d'en boire. Il y a également une évolution pour la cigarette. Dans un marché illégal, ce débat est plus difficile. La prévention primaire par l'éducation ne fonctionne pas bien voire pas du tout selon M. Zullino. L'OMS a publié une grande revue qui démontrait que cela ne fonctionne pas. Le dépistage précoce peut fonctionner. Aux premiers signes à l'école ou au travail, la personne va devenir un sujet avec un examen motivationnel où ses objectifs de vie et sa consommation sont discutés. La prévention tertiaire, la réduction des conséquences de la consommation, fonctionne clairement pour toutes les substances.

Une commissaire relève qu'elle a co-écrit cette motion bien avant l'arrivée du crack aux Pâquis. Pendant le Covid, le trafic de rue s'est déplacé dans les immeubles et est devenu envahissant pour les habitants du quartier. L'envahissement est extrêmement pénible pour la population. Cette motion à l'avantage de remettre tout le monde autour de la question de la drogue et de dire à quel point il est important pour la population que ce trafic soit moins envahissant. Les piqûres de rappel aux magistrats sur ces questions sont utiles selon la commissaire et elle demande l'avis de M. Zullino sur ce point.

M. Zullino explique qu'ils étaient encore très conscients du problème au début des années 2000. Les problèmes des drogues était la première préoccupation en Suisse jusqu'à la fin des années 1990. Il ajoute qu'ils ont oublié que la drogue, les scènes ouvertes pouvaient être un problème car elles avaient presque disparu. Des solutions avaient déjà été développées à l'époque et il s'agirait de les réactualiser. Dans la politique des quatre piliers qui est devenue plus flexible, il ne faut pas oublier que la répression en est une partie intégrante. Il n'est possible de penser uniquement à l'aspect santé sans réguler le marché. La régulation du marché implique de limiter la drogue à certains endroits et cela concerne également les soignants. M. Zullino souligne que la répression fait aussi partie de son travail, qu'ils interviennent lorsqu'il est nécessaire et qu'ils ne laissent pas faire n'importe quoi.

Elle demande s'il y a un profil particulier qui se dégage de ces personnes.

M. Zullino répond qu'en général ce sont des personnes qui consomment de multiples substances. Ce sont les «toxicomanes classiques», qui touchent à tout, boivent de l'alcool excessivement, fument et qui ont de multiples problèmes somatiques, psychiatriques et post-traumatiques. Il y a beaucoup de personnes migrantes dans cette population. L'âge de ces personnes est entre 30 et 50 ans avec une consommation très impulsive.

Elle demande si les personnes migrantes sont avec des permis ou sans permis. Les personnes qui ont des permis peuvent aller à l'hôpital alors que c'est plus compliqué pour les personnes qui n'en ont pas.

M. Zullino répond que ce sont les deux.

Un commissaire demande quelle est la répartition entre femmes et hommes.

M Zullino répond que c'est beaucoup plus d'hommes, environ trois quarts. C'est aussi le cas avec l'alcool alors que la tendance s'inverse pour la cigarette.

Une commissaire relève qu'à Genève, il n'y a pas beaucoup de travailleurs sociaux de rue spécialistes de la drogue et qui vont au contact des personnes. Quelques associations le font mais sans support professionnel derrière. Elle demande si ce type de profil serait utile et quel travail ils pourraient apporter pour amener des politiques publiques plus réactives.

M. Zullino répond par l'affirmative. Il ajoute que le profil des pairs aidants serait également utile. Un projet vient d'être lancé avec le Quai 9 pour avoir des équipes d'infirmiers et de pairs aidants pour encadrer les personnes. Il y a des formations pour les pairs aidants à Genève et à Lausanne. Il manque des compétences sociales dans ce projet-là comme avoir des liens avec la communauté ou trouver un rôle à ces personnes dans les maisons de quartier.

Elle demande s'ils arrivent à faire prendre conscience à ces personnes de ne pas consommer dans des espaces comme les écoles. Elle demande si elles sont capables d'entendre ce message et de l'enregistrer.

M. Zullino répond que cela ne sert à rien. Le problème de l'addiction est qu'il n'y a pas une perte de raisonnement mais que les personnes ne se comportent conformément à ce raisonnement. Le raisonnement est un début de thérapie. Il donne l'exemple du joueur de tennis Roger Federer, qui pour corriger son coup automatique doit s'entraîner dans certaines conditions et se développer progressivement. Cela prend des années pour avoir des alternatives aux comportements ancrés des consommateurs. Il ne suffit pas de raisonner.

Une commissaire revient sur la motion qui demande un dispositif pour le deal moins dérangeant que l'actuel. Elle demande comment imaginer un dispositif moins dérangeant, si cela est faisable et comment.

M. Zullino répond qu'il faudrait avoir un quartier qui supporte cela, ce qui n'existe pas. Il faudrait dicter des règles, ce qui impliquerait un certain encadrement sur un produit illégal et dangereux. Des personnes peuvent mourir de vasoconstriction à tout moment et dès la première consommation de cocaïne. Cela n'est pas le cas avec l'héroïne ou le cannabis. Il faut faire attention à ne pas vouloir un endroit décentré qui n'intéressera pas les consommateurs. Plus l'endroit sera caché, plus il y aura des problèmes comme cela a été démontré à Paris.

Elle demande s'il faut réguler là où c'est et non pas chercher à déplacer les scènes.

M. Zullino répond par l’affirmative. Pour un addictologue, l’idéal serait qu’il n’y ait plus de crack et de revenir à une cocaïne de qualité et contrôlable. Les patients du programme PEPS ont tendance à vouloir toujours plus au début puis ils diminuent les doses. Les doses diminuent normalement de moitié les premiers six mois.

Elle relève qu’il est difficile d’agir sur marché illégal notamment sur les bas prix mais demande comment il serait possible de rendre le marché moins accessible financièrement.

M. Zullino répond qu’un marché est régulé en mettant la pression sur les produits que l’on ne veut pas avoir et en les rendant moins attractifs aux consommateurs. Dans un marché où le producteur et le vendeur ont déjà pris tous les risques, ils vont faire en sorte d’avoir le maximum de profit. Dans un marché régulé et légal, ils ont intérêt à respecter les règles car ils n’auront pas de pression et ils auront un avantage à être sur le marché. Par exemple, l’alcool illégal n’existe pratiquement pas en Suisse.

Elle demande s’il imagine légaliser un marché pareil afin de mieux le contrôler.

M. Zullino répond qu’il préfère le mot «réguler» à «légaliser». Il y a différents niveaux dans un marché. La prohibition complète rend les produits à la merci du marché illégal. D’autres produits dangereux existent, par exemple sur le marché des voitures au niveau des producteurs qui ne respectent pas les règles. Cela peut se retrouver également au niveau des vendeurs ou des usagers qui ont besoin d’un permis et de respecter des règles pour conduire une voiture. Il est possible d’imaginer un marché comme pour le cannabis avec des critères tels que l’âge, les heures de consommation et le cadre. Ce sont des produits dangereux qui sont quand même consommés et il faut beaucoup plus les encadrer que l’alcool ou le tabac.

Elle demande si «encadrer» ces produits signifie les réguler.

M. Zullino répond par l’affirmative. Le produit pharmaceutique de la cocaïne est légal et se trouve dans le marché. C’est une régulation très forte qui pourrait être élargie.

Une commissaire explique que les personnes qui ont une forte consommation d’alcool sont perçues comme des personnes malades et les coûts sociaux engendrés sont importants. Les personnes consommant les substances discutées ne sont pas considérées comme des malades et ne sont pas traitées comme telles. Il y a une idée reçue que ces personnes devraient être isolées et qu’elles ne devraient pas recevoir le même traitement que les personnes alcooliques. Elle demande ce qui fait que les personnes alcooliques ont des traitements contraignants mais que ce ne soit pas appliqué aux personnes dépendantes aux substances. Il y a une régulation de l’héroïne avec une distribution aux personnes qui en ont besoin.

Elle demande pourquoi la cocaïne n'est pas distribuée aux personnes qui en ont besoin.

M. Zullino répond que les personnes consommatrices de substances illégales sont traitées différemment dans la société parce que ce sont justement des substances illégales. L'alcool est intégré dans notre société mais ce n'est pas le cas partout. Il y a une longue histoire sur la société nord-américaine sur pourquoi certaines substances sont stigmatisées et d'autres pas. C'est une question de stigmatisation et elle se maintient tant qu'il n'y a pas de débat. La stigmatisation se défait lorsque le sujet est abordé et qu'il y a une rencontre avec les personnes concernées. Concernant la seconde question de la commissaire, Il précise qu'il ne s'agit pas d'une «distribution d'héroïne» mais d'une «administration d'héroïne». D'une part il y a une raison purement médicale, l'héroïne n'est pas toxique mais c'est le surdosage qui pose problème. Il y a peu d'effets secondaires lors de sa consommation. Alors que la cocaïne est vasoconstrictrice à tout moment, ce qui signifie que toute consommation est risquée. Un infarctus coronaire peut avoir lieu dès la première prise sans avoir une maladie coronarienne.

C'est ce qui est observé chez les personnes qui ont une consommation chronique. Elles commencent à avoir des problèmes rénaux dus aux micro-saignements et des démences précoces. Du point de vue de la réduction des risques, il serait mieux d'avoir de la cocaïne administrée médicalement. Il précise que l'héroïne qui est appliquée est d'abord appliquée en premier lieu dans un cadre thérapeutique. Les substances addictives renforcent le comportement de consommation. Dès le moment où une substance addictive est appliquée, il faut qu'elle le soit dans un cadre thérapeutique. La même chose peut être faite avec la cocaïne à condition d'avoir les bonnes doses. Dans la politique suisse, il y a les programmes médicaux de prescription d'héroïne mais cela ne fonctionne pas pour tout le monde. Il y a des salles de consommation comme le Quai 9 pour la réduction des risques, mais il s'agit de substances issues de la rue. M. Zullino estime qu'il faudrait de la bonne substance pharmaceutique avec un encadrement sécurisé. Cela permettrait d'attirer les consommateurs dans un lieu et de réduire tous les risques liés au marché illégal.

M. Zullino explique qu'il faut être clair avec leur message. Il ne faut pas accepter ce qu'ils ne veulent pas accepter. Il faut qu'ils soient à disposition mais avec des limites claires à ne pas dépasser, faire attention à l'argent, ne pas soutenir un consommateur, sauvegarder ce qui peut être sauvegardé et les accompagner vers les soins de réduction des risques. M. Zullino ajoute que les proches peuvent contacter son service et qu'ils sont à disposition pour tout le monde sans qu'il y ait besoin d'ouvrir un dossier médical.

Une commissaire revient sur le dispositif bas seuil pour diminuer la stigmatisation et la prise en compte de l'aspect social pour aider les personnes à s'en

sortir. Il y a un certain nombre de structures à Genève et elle demande si cela est suffisant pour la population ou si d'autres choses pourraient être développées.

M. Zullino répond que Genève est très riche en termes de structures médicales sur le plan national et international. Le problème est que les HUG peuvent essayer d'avoir un seuil bas mais il reste trop haut (guichet, secrétaires médicales) pour une clientèle qui vit dans la rue ou dans les entrées d'immeubles. Le Quai 9 peut aussi avoir parfois un seuil trop haut; heures d'ouverture, visibilité, etc. Il manque une présence sur place qui n'a pas d'étiquette «police», «hôpital» ou «Etat». Il faut une présence qui puisse être à disposition pas uniquement pour les soins mais aussi pour écouter les soucis des personnes.

Elle demande quel type de profils professionnels pour se mêler à cette population.

M. Zullino répond des personnes telles que des pairs aidants, des travailleurs sociaux et des personnes qui ne craignent pas d'être hors bureaux.

Une commissaire revient sur le fait qu'il y ait plusieurs facteurs de marginalité chez les personnes consommatrices de crack et la disponibilité de cette substance. Elle demande si enlever un des facteurs de marginalité en amont pourrait empêcher le basculement de ces personnes, par exemple avec les politiques publiques de «Housing first».

M. Zullino répond que c'est exactement cela. Il faut d'abord loger ces personnes. Le «Housing first» est très problématique à Genève. La société exige l'abstinence des personnes qui n'en sont pas capables et demande d'abord la guérison de l'addiction avant d'offrir quelque chose. En psychiatrie, cela ne fonctionne pas. Le «Housing first» et l'encadrement sont le début d'un développement thérapeutique.

Une commissaire demande si M. Zullino a vu beaucoup de différences en termes de santé depuis l'arrivée du crack étant donné que le consommateur de crack ne mange plus, ne se lave plus et ne fait plus rien.

M. Zullino répond par l'affirmative. Le problème de l'anorexie est déjà connu avec la cocaïne elle-même et le crack n'augmente pas cela, c'est simplement ce type de personnes qui se tournent vers le crack. Ce sont des personnes qui ne viennent plus aux rendez-vous ou de manière impulsive ou agressive. Il y a plus de faits graves et de violences depuis l'apparition du crack.

Elle relate que le Quai 9 est un espace très petit et que les personnes se trouvent immédiatement dans la rue une fois qu'elles ont consommé. Elle demande s'il serait utile de leur prévoir un endroit pour se reposer après la consommation.

M. Zullino répond par l'affirmative. C'est quelque chose qui aurait déjà été utile avant. Chaque minute où ces personnes ne sont pas confrontées au stress

de la rue, cela améliore leurs conditions et augmente leur motivation à changer quelque chose. Il explique que ce sont des habitudes qui prennent tellement de place que tout ce qui est à côté ne compte plus. Il faut développer et donner une place à ce qui est à côté notamment par l'interaction humaine. Le système de récompense activé par l'effet de la cocaïne est aussi activé, de façon moins forte, par les interactions sociales.

Elle dit que selon elle ce serait au Canton de financer cela et non à la commune. Elle relate que le Quai 9 a dû changer le fonctionnement de ses locaux à cause du crack qui a pris une plus grande place par rapport à l'héroïne et la cocaïne. Si le Quai 9 pouvait trouver un lieu plus grand avec un espace repos et un sleep-in, elle demande si cela pourrait aider des personnes.

M. Zullino répond par l'affirmative. Des exemples ont été démontrés au Canada. Cela donne la possibilité à ces personnes d'interagir avec des pairs et de réduire le stress de la rue.

Un commissaire revient sur la motivation des personnes consommatrices et sur leurs familles. Il se demande si l'argent se retrouve au milieu du système des quatre piliers. Il demande si la santé pourrait mettre plus d'effectifs sur place, ce qui engendrerait des coûts. Il y a également la police qui a un maximum d'heures par année pour le trafic de drogues. Il demande à M. Zullino comment il perçoit la motivation des politiciens sur ces aspects-là et s'ils sont prêts à investir dans un domaine qui interpelle moins la population depuis les années 1990.

M. Zullino répond qu'il faudrait se demander quel est le résultat espéré et le montant qui est prêt à être investi pour l'atteindre. Il faut se demander s'il faut tranquilliser le quartier sur le court terme ou le long terme. C'est la première vague crack à Genève mais il y en aura d'autres. Par exemple, l'Europe de l'Est n'a pratiquement plus d'héroïne mais des substances synthétiques à la place. Si la pression est mise sur les usagers, ils s'échappent. Si cela veut être évité, il faudra investir dans un dispositif qui attire la clientèle.

Un commissaire revient sur les occupations d'immeubles. Il demande quels changements de comportements une régularisation de marché du deal peut induire. Cela pourrait permettre d'éviter ces situations.

M. Zullino répond que s'il y a un marché régulé, des conditions de vente peuvent être dictées aux vendeurs alors que ce n'est pas le cas pour les marchés illégaux. Du côté des consommateurs dans les immeubles, il y a l'aspect d'impulsivité qui ne peut pas être réglé avec la régulation. Il faut trouver un moyen pour les attirer ailleurs. Les comportements qui augmentent l'impulsivité sont propres à l'addiction. Les résultats à court terme deviennent beaucoup plus intéressants que les résultats à long terme. M. Zullino prend l'exemple du fumeur qui sait que sa consommation induira un cancer ou un infarctus, mais cela semble lointain. Plus une personne est addictive, plus ce phénomène s'accroît.

Une commissaire demande si la Suisse est un peuple qui consomme plus de substances que d'autres.

M. Zullino répond que cela dépend des substances. Il y a des pays où les personnes consomment plus d'alcool que d'autres. Il y a des pays qui ont un contrôle plus strict mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de consommation. Il n'existe pas une culture sans addiction ou qui ne consomme pas de psychotropes. Le problème est que les produits psychotropes deviennent plus efficaces avec la modernité.

Séance du 12 janvier 2023

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, accompagnée par M^{me} Christine Camp, cheffe de service - commandante, et de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel au département de la sécurité et des sports

M^{me} Barbey-Chappuis introduit la motion M-1623, qui a été déposée en mai 2021, soit une année avant que la problématique du crack ne se révèle à Genève. Elle précise que peu importe le type de drogue, le deal et la consommation de stupéfiants causent des problèmes multidimensionnels et donc les réponses doivent également l'être. Il y a d'une part une dimension relative à la santé des consommateurs, qui relève de la compétence du Canton, et d'autre part une dimension sécuritaire liée au trafic de drogue et au sentiment d'insécurité que cela peut générer dans les quartiers. Elle indique que l'ensemble du Conseil administratif est préoccupé par cette situation. Elle rappelle également les quatre piliers sur lesquels la politique suisse en matière de drogues est basée, soit prévention, thérapie, réduction des risques et répression. Cette politique, dont plusieurs pays s'inspirent, fonctionne mais ne résout malheureusement pas tout. Concernant le pilier de la répression, elle rappelle que c'est avant tout la police cantonale, voire la police fédérale, qui ont la charge de lutter contre l'offre (lutte contre le crime organisé).

M^{me} Barbey-Chappuis relève que la lutte contre le deal est de la compétence cantonale et des autorités fédérales. Elle indique qu'elle n'est personnellement pas favorable aux invites de la motion. Elle estime que cela donne le sentiment d'une certaine démission des pouvoirs publics dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue. Par ailleurs, cela serait contraire à l'ordre juridique car cela impliquerait des zones de non-droit où le trafic de substances illégales serait toléré. S'agissant de l'action de la police municipale, elle est très présente autour de l'école des Pâquis et le renforcement de cette présence depuis l'été a eu un effet positif qui a notamment été relevé par les habitants. Cependant le problème se déplace aux alentours du Quai 9 et du quartier des Grottes alors que la situation semble s'être apaisée du côté des Pâquis. Néanmoins, elle souligne à nouveau que la «régulation du deal de rue» n'est pas envisageable car cela serait contraire à l'ordre juridique.

Questions des commissaires

Un commissaire explique qu'il entend la position de M^{me} Barbey-Chappuis vis-à-vis de la loi et des compétences de son département mais il est difficile de dire à la population qu'il n'y a pas de compétences et que rien ne peut être fait. Concernant l'article 7 al. 2 let. F du règlement de la police municipale, il y a une prérogative concernant la répression de la consommation et il demande s'il n'y a pas des actions supplémentaires à faire en se basant sur ce règlement, notamment concernant la prévention. Il est difficile pour la population d'entendre que seule la police cantonale est compétente.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les compétences des 17 polices municipales actives dans le canton de Genève se décident au niveau cantonal et ce n'est pas la Ville de Genève qui va changer le règlement d'application de la loi sur les polices municipales. La police municipale a déjà obtenu des compétences supplémentaires depuis 2016. Aujourd'hui, il n'est pas prévu de donner davantage de compétences en la matière. La police municipale est active en matière de lutte contre la consommation et la détention de stupéfiants.

M^{me} Camp ajoute qu'ils sont compétents pour la détention et la consommation de produits stupéfiants. A chaque infraction constatée, la personne est automatiquement poursuivie en terme contraventionnel. En tant que garants des forces de l'ordre, elle explique qu'ils sont habilités à geler une situation en matière de deal. Officiellement la police municipale n'a pas les compétences pour les transactions de deal mais elle peut interpellier les personnes en cause et les remettre à la police cantonale pour la suite judiciaire. La problématique est de savoir où se trouve la limite légale entre le deal et la consommation. En effet, les trafiquants sont au courant des doses qu'ils peuvent avoir et de comment les produits stupéfiants doivent être conditionnés pour éviter d'être qualifiés juridiquement de dealers. Elle précise qu'ils sanctionnent systématiquement la consommation et la détention. L'action de la police municipale ne concerne pas que les Pâquis mais est généralisée sur l'ensemble du territoire municipal et cela est remonté sur le quartier des Grottes. Indépendamment de la consommation, il y a toutes les autres infractions qui en découlent telles que l'insalubrité, la recherche d'argent pour se fournir des doses et un taux d'agressivité plus élevé, la survenue du manque étant plus rapide pour les consommateurs de crack.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'il y a 17 polices municipales sur le territoire cantonal. Le règlement-cadre cantonal donne les compétences et les missions pour l'ensemble des polices mais la Ville de Genève étant un centre urbain, elle est certainement plus confrontée à la problématique du deal que d'autres communes n'ayant pas à gérer des problématiques de ville-centre. Aujourd'hui, il n'y a pas de volonté d'élargir les compétences des polices municipales en la matière. Il y a également le contrat local de sécurité qui a été renouvelé et complété en début d'année 2022, signé par M. Poggia et elle-même. Ce contrat fixe trois priorités,

dont la lutte contre les stupéfiants, et fixe les périmètres prioritaires sur la Ville de Genève. Le quartier des Pâquis figure dans ces périmètres prioritaires. Ce contrat local de sécurité permet de faire des actions conjointes avec la police municipale et cantonale afin d’être le plus efficace possible. Dans ce cadre, il y a un suivi politique qui a été mis en place et une rencontre est prévue tous les trois mois avec M. Poggia. Elle explique que ces séances sont très utiles pour pouvoir ajuster les actions en fonction des informations qui remontent du terrain.

M^{me} Camp ajoute qu’il y a eu une intervention ayant engagé des moyens humains importants le 14 octobre 2022 aux Pâquis qui ne concernait pas uniquement les stupéfiants avec une mutualisation des compétences entre les polices pour une meilleure efficacité. Les résultats ont été très positifs notamment avec un nombre important d’arrestations.

Il relève que la priorité pour les Verts est la prévention et que la CCSJ se pose des questions sur une éventuelle collaboration avec le département de M^{me} Kitsos. Les TSHM ne sont pas compétents sur ces questions. Il explique qu’ils essaient de faire en sorte que les TSHM soient au moins sensibilisés sur ces questions-là. Il demande quelles sont les collaborations avec le département de M^{me} Kitsos dans le cadre des moyens et des compétences juridiques à disposition du département de M^{me} Barbey-Chappuis. Il demande s’ils ne peuvent pas aller plus loin et si une collaboration ne pourrait pas être mise en place avec également le Canton.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les rencontres entre les différents services de police et les services sociaux impliqués dans les quartiers avaient été mises en veille durant le Covid mais que celles-ci ont repris. Il y a une collaboration qui existe.

M^{me} Camp ajoute qu’il y a une collaboration multipartite avec la police municipale pour tous les quartiers qui existe depuis des années. Le département de M^{me} Kitsos (Service de la jeunesse, TSHM, CN, etc.) est notamment représenté à ces réunions tout comme VVP, le SEVE etc. afin de trouver des solutions en mutualisant les connaissances des uns et des autres. Elle indique que cela se passe très bien en termes de suivi, de collaboration et d’échange d’informations. Les TSHM, la police municipale et les correspondants de nuit (pour les Charmilles) ont trouvé un bon équilibre. Depuis l’année dernière, il y a en outre un représentant du Département de la santé cantonal, les HUG et l’association Première Ligne qui participent également à ces réunions s’agissant du secteur des Pâquis. Cela permet de mutualiser les compétences et les forces des uns et des autres.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que M^{me} Kitsos et elle-même ont sollicité M. Poggia l’été dernier afin d’intensifier la présence de la police cantonale aux abords de l’école des Pâquis et d’inclure des représentants des HUG et de la DGS dans les panels. A cette occasion, une étude a été lancée sur le profil des consommateurs de crack. Les résultats du Canton sur cette étude parviendront au

printemps prochain. Ils essaient de comprendre comment les personnes arrivent au crack car en général elles passent par d'autres drogues avant.

Il ajoute que c'est frustrant d'entendre que l'on ne peut pas aller plus loin.

M^{me} Barbey-Chappuis précise que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Cette motion implique une démission alors qu'il faut renforcer cette action. Elle reprend l'exemple de la présence de la police municipale autour de l'école des Pâquis qui a eu un effet positif. Il y a la volonté politique de lutter contre le trafic de drogue. Au niveau du terrain, il y a des rencontres régulières et des actions conjointes.

Il demande quelles sont les doléances du Conseil administratif sur ce que le Canton peut faire. Le profilage n'est clairement pas suffisant.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle ne va pas donner des leçons au Canton. Au niveau de l'accompagnement sanitaire, il y a peut-être des renforcements qui peuvent être faits mais il faudrait interroger le Canton là-dessus. Au niveau de la police municipale, des postes supplémentaires ont été votés afin de renforcer les effectifs lorsqu'il y a des problématiques aiguës dans des quartiers. Mais il est inenvisageable de mettre à demeure des policiers municipaux, compte tenu des effectifs et des autres missions qu'ils doivent effectuer.

Une commissaire demande si la problématique du deal s'est déplacée au quartier des Grottes et comment cela se passe au niveau de l'agressivité.

M^{me} Camp répond par l'affirmative. Cela s'est déplacé aux alentours du Quai 9. L'agressivité est liée à la période de manque qu'induit le crack. Cela a un impact sur les commerçants qui subissent ces situations. Elle indique que leur présence sert à dissuader ce type de comportements et les sanctionner lorsque c'est possible. La présence de la police municipale est rassurante pour le quartier des Grottes. Cependant, la problématique de la drogue n'est pas uniquement sécuritaire et donc la sanction ne suffit pas à résoudre le problème. Il faut une prise en charge par tous les acteurs pour trouver une solution.

Une commissaire demande s'ils ont beaucoup de plaintes des commerçants et des habitants des Grottes.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'ils ont reçu un courrier de plusieurs commerçants envoyé à la fois aux autorités cantonales et municipales. Ils se plaignent de certaines scènes auxquelles ils sont confrontés et de la violence des consommateurs entre eux. Il est certainement préférable de contenir ces individus à proximité immédiate du Quai 9 plutôt que de les voir dans le quartier ou à proximité des écoles.

Une commissaire demande s'ils ont renforcé leur présence dans le quartier des Grottes.

M^{me} Camp répond par l’affirmative. Elle explique qu’ils sont toujours réactifs. Lorsqu’ils sentent que le problème bouge, ils adaptent leur dispositif et déplacent leur présence. Ils essaient de contenir dans un endroit le moins «dommageable». Le problème est que le deal dérange partout.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que le deal se trouve là où il y a des consommateurs et des toxicomanes. C’est une problématique-type d’une ville-centre comme Genève. Dans toutes les villes, les consommateurs se trouvent souvent proches des gares et ce n’est pas pour rien que le Quai 9 se trouve à côté de la gare. C’est également dans les centres-villes que les consommateurs peuvent trouver un accompagnement social et sanitaire.

Elle remarque qu’il n’y a pas de tensions ressenties autour du Quai 9.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu’elle trouve qu’il y a des tensions. Il y a parfois une vingtaine ou trentaine de personnes autour du Quai 9 et les relations entre consommateurs peuvent être tendues. Il y a également des problèmes pour la Voirie car ce n’est pas toujours évident d’aller nettoyer ce secteur avec les consommateurs qui s’y trouvent. Il y a une certaine appréhension.

Une commissaire remarque qu’autant la police municipale que les TSHM ne soignent pas la cause mais traitent les effets. Selon elle, il faut régler le problème de départ et non uniquement les effets. Elle se questionne sur les actions au niveau cantonal et comment il n’est pas possible d’avoir un autre système de régulation.

M^{me} Barbey-Chappuis rappelle que c’est un problème multidimensionnel. Elle explique qu’ils se doivent d’être actifs dans la limite de leurs compétences. Elle rappelle que M^{me} Kitsos et elle-même ont sollicité une rencontre avec M. Poggia et que celle-ci a eu lieu à la fin de l’été dernier. Suite à cette rencontre, le département de M. Poggia a mandaté une étude afin de comprendre comment les personnes tombent dans le crack. M^{me} Kitsos a soulevé en plénière qu’un travail sanitaire doit être fait.

La commissaire pense que l’on ne trouvera jamais la réponse à pourquoi les gens tombent dans le crack. Même si une réponse était trouvée, cela ne changerait pas l’état de fait. Elle estime que certaines invites demandant à la Confédération et au Canton de trouver un projet pilote de régulation sont essentielles. Selon elle, ils passent à côté de la question en abordant le problème uniquement d’un point de vue sanitaire. Les compétences de la Ville (police, social ou jeunesse) ne sont que des pansements.

M^{me} Barbey-Chappuis souligne le fait que le crack est une drogue dure et qu’elle ne va parler de régulation. Elle répond qu’il ne faut pas se satisfaire de voir ces personnes dégringoler mais qu’il faut mettre des dispositifs sanitaires et

sociaux en place. Selon elle, les pouvoirs publics ne doivent pas se satisfaire de cette situation.

La commissaire souligne que selon elle le problème est le deal et la vente de substances. Elle demande comment se passe la coopération avec les équipes cantonales sur le terrain.

M^{me} Camp répond que c'est une zone prioritaire d'actions. Il y a également un échange d'informations qui se fait tous les mercredis lors du rapport opérationnel. Cela permet de suivre les phénomènes et de réunir les forces aux bons endroits et aux bons moments. Elle explique qu'ils agissent dans un cadre précis mais que cela se passe très bien dans l'échange d'informations et l'appui en cas d'interpellations. Concernant l'invite sur la régulation, il faudrait passer par une votation fédérale. Cela impliquerait une légalisation et donc outrepasser les compétences de la Ville de Genève. La régulation et l'application de taxes s'appliquent à des produits qui existent officiellement sur le marché alors que ce n'est pas le cas pour ces substances totalement illégales aujourd'hui.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'elle conçoit que cette question se pose pour le cannabis mais ici il s'agit de drogues dures avec des effets plus importants sur l'addiction et la santé des consommateurs.

Une commissaire remarque que la motion est apparue avant l'arrivée du crack et traite de toutes les drogues. Elle indique qu'ils sont également intéressés par le discours général sur les autres drogues.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que le crack est la problématique la plus aiguë aujourd'hui et qui cause un sentiment d'insécurité important dans les quartiers.

M^{me} Camp ajoute qu'il s'agit de profils de consommateurs différents. La cocaïne a été longtemps la drogue du «riche» et donc il y avait moins de répercussions néfastes sur l'espace public. Le cannabis correspond plus à un profil «jeune débutant» ou pour des effets positifs médicalement mais ce n'est pas une population créant un sentiment d'insécurité sur l'espace public. Le comportement sur l'espace public d'une personne consommant de l'héroïne peut être similaire à une personne consommant du crack. Les délais des effets sont plus longs pour l'héroïne que le crack. Les consommateurs de crack et d'héroïne créent plus un sentiment d'insécurité que les autres drogues.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que, à sa connaissance, le Quai 9 délivre principalement ses services à des consommateurs d'héroïne et de crack.

Une commissaire demande s'ils ont l'impression d'avoir appliqué tout ce qui pouvait être fait au niveau de la Ville ou si des possibilités supplémentaires pourraient être mises en œuvre. Elle mentionne notamment la vidéo-surveillance qui

a déplacé le deal et demande s'il serait possible d'en mettre à des endroits cibles tels que les écoles pour protéger les enfants.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il n'est pas possible de filmer durant les heures scolaires. La pose de caméras au quartier des Pâquis a entraîné un déplacement du phénomène vers l'école.

M^{me} Camp ajoute que c'est le Canton qui est en charge de la vidéo-surveillance et de l'exploitation des images. Il y a également la problématique de protection des mineurs et donc de comment exploiter ces images. Il reste encore des questions légales qui doivent être éclaircies telles que l'âge des personnes filmées. Ce sont des discussions qui ont lieu au niveau du Canton notamment avec la LIPAD.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute que la vidéo-surveillance doit s'accompagner d'une présence physique sur le terrain. La vidéo-surveillance seule n'a pas démontré des résultats spectaculaires. Au niveau de la police municipale, il est important d'avoir une présence pédestre avec les uniformes et pas uniquement des véhicules. Un renforcement de la présence dans la rue peut être fait. L'augmentation du nombre de postes de TSHM et de correspondants de nuit permettra d'augmenter la réponse sociale. Il faut aussi un renforcement dans les domaines de compétence du Canton.

Un commissaire estime que les motions évoquent un problème grave mais proposent des mauvaises solutions. Il faut lutter contre la drogue par la répression. L'Union démocratique du centre est engagée pour une abstinence des substances et il trouve déplorable de laisser ces personnes dans la dépendance. Au niveau de la Ville de Genève, il demande si la lutte policière contre le deal de rue peut être renforcée. Il relate avoir observé des attroupements de personnes d'origine étrangère notamment «africaine». Il demande si la police municipale est compétente dans les cas d'attroupements sur le domaine public en lien avec l'art. 7 du règlement de la police municipale sur l'usage accru du domaine public. Il demande si l'art. 7 al. 4 du règlement de la police municipale n'est pas un frein dans leur action policière.

M^{me} Camp répond que ce n'est pas une infraction d'être plusieurs heures au même endroit et ce n'est pas un usage accru du domaine public. Un usage accru du domaine public est lorsque les personnes sortent de l'usage commun de l'espace public, en y installant par exemple tables, stands etc., qui est soumis à l'obtention préalable d'une permission. Elle indique qu'ils appliquent la loi sur les étrangers lorsqu'il y a une infraction concomitante. Le cadre légal lié au contrôle d'identité est très clair. Ainsi, le Ministère public, à juste titre, ne tolère pas un contrôle d'identité sur délit de faciès, ce qui serait un abus de pouvoir des policiers. Si une personne est interpellée pour une infraction de base, par exemple la consommation de produit stupéfiant, et en interdiction d'entrée ou en séjour irrégulier, cette

infraction sera automatiquement poursuivie. Elle indique qu'ils appliquent toutes les compétences dont ils bénéficient dans le respect du cadre légal.

Il demande s'ils utilisent encore les interdictions de périmètre.

M^{me} Camp répond que l'interdiction de périmètre basée sur l'article 53 de la loi sur la police est compliquée. Elle explique qu'il s'agit d'une interdiction limitée à 24 heures: si la personne revient dans le périmètre dans les 24 heures cela devient une infraction pénale poursuivie par la police cantonale. Il s'agit d'une compétence acquise en mars 2016, mais elle a pu être appliquée seulement depuis cet été notamment dans le cadre de l'école des Pâquis qui est un secteur bien déterminé. Si ces personnes reviennent, les conséquences sont plus lourdes.

Une commissaire demande des précisions sur les conséquences plus lourdes mentionnées par M^{me} Camp.

M^{me} Camp répond que dans un premier temps il y a une interdiction d'entrée sur un périmètre donné. Des cartes avec des secteurs préenregistrés existent. La police municipale est habilitée à empêcher la personne de revenir dans ce secteur pendant 24 heures. Si la personne revient dans le secteur dans ce délai, cela devient une insoumission à une décision de l'autorité et le cas est remis à la police cantonale pour raison de compétence.

La commissaire indique que la question du deal a été entendue de nombreuses fois aussi bien en commissions qu'au Municipal. Elle indique avoir souvent entendu la Ville répondre qu'elle n'a aucune compétence en matière de drogue.

M^{me} Barbey-Chappuis réfute les propos de la commissaire et précise qu'ils ont des compétences plus limitées. Elle explique qu'ils n'ont pas de compétences dans la lutte contre le deal mais en matière de lutte contre la consommation et la détention de stupéfiants. Elle insiste sur le fait qu'elle ne dit pas qu'ils n'ont pas de compétences en la matière.

La commissaire ajoute que l'accent n'est jamais mis sur les compétences réelles que la Ville possède et de ce qu'elle en fait. Il y a eu une montée en puissance de la drogue aux Pâquis. Il y a une dégradation des situations en matière de drogue depuis ces cinq dernières années notamment au niveau du préau et avant l'arrivée du crack. La situation a dégénéré durant le confinement lorsque le deal s'est déplacé dans les immeubles. Selon elle, pour qu'une situation se dégrade, cela signifie que quelque chose ne se passe pas au niveau des autorités. Elle indique qu'il y a eu un sentiment d'impunité des personnes. Ces cinq dernières années, la situation a été un enfer pour les habitants des Pâquis lorsque le deal s'est installé dans les immeubles. Elle relève que la drogue n'a pas été abordée pendant plus de dix ans à Genève et que la question est enfin remise sur le tapis et qu'il y a une dynamique là-dessus actuellement. Elle constate que si la pression sur la drogue n'est pas maintenue, alors les dealers l'emportent. Elle

demande comment ils ont l'intention de maintenir la pression au-delà de l'épiphénomène de crack afin qu'il n'y ait plus de sentiment d'impunité.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la période du Covid a eu un impact sur de nombreuses problématiques avec une conjoncture exceptionnelle qui a tout chamboulé. Les forces de police ont été beaucoup réquisitionnées durant cette période notamment sur le contrôle du respect des mesures telles que le port du masque ou l'interdiction de regroupements. Depuis l'été dernier, il y a une forte mobilisation pour apaiser la situation dans le secteur des Pâquis. Elle se réjouit d'entendre les habitants qui affirment voir la différence. Un suivi politique étroit a été mis en place depuis le début de l'année et des séances qui ont lieu tous les trois mois avec M. Poggia sont très utiles car elles permettent de faire régulièrement le point sur la situation. Ces séances permettent aussi d'orienter les priorités politiques. Elle affirme que ce travail va être poursuivi et la pression ne va pas être relâchée. La situation semble s'être quelque peu apaisée aux Pâquis mais ça ne signifie pas qu'il ne faut plus être vigilant. Le contrat local de sécurité se décline en plan d'actions qui est adapté tous les trois mois lors des séances et permet de répondre aux problématiques qui émergent. Elle estime qu'il est important d'être réactif. Si au niveau politique il y a une volonté de travailler ensemble, le message passe aussi sur le terrain. Le Covid était une situation exceptionnelle qui a tout chamboulé notamment avec beaucoup d'effectifs en quarantaine. Aujourd'hui, il y a la volonté d'être très attentif à ces questions sécuritaires et de ne pas donner le sentiment d'abandon à certains quartiers et à leurs habitants.

La commissaire reprend les propos de M^{me} Camp disant que «le deal dérange partout». Selon elle, le deal dérange dans des quartiers, des habitations ou des lieux où il ne doit pas être. Il y a des endroits en ville qui sont moins peuplés et où le deal serait moins problématique.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que ce n'est pas par hasard que le Quai 9 se trouve à côté de la gare. Le deal se trouve là où il y a des consommateurs, c'est-à-dire là où il y a du monde et un dispositif social qui existe. Elle estime que le deal ne peut pas être déplacé à un endroit défini. C'est l'offre et la demande qui définit où se trouve le deal. C'est ensuite aux forces de polices de lutter contre ce phénomène à ces endroits. Dans toutes les villes du monde, le trafic de drogue se trouve où il y a du monde et du passage. Elle prend également l'exemple des prostituées qui se trouvent à proximité des gares car c'est là qu'il y a du passage.

M^{me} Camp ajoute qu'ils ne peuvent pas se satisfaire que ce soit moins dommageable pour certains habitants que d'autres. Elle explique qu'ils peuvent contenir mais ils ne peuvent pas décider d'une zone précise.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'aucun quartier ou habitant n'est prêt à accueillir le deal de rue.

La commissaire indique qu'ils ont étudié les compétences de la police municipale notamment sur la fermeture du préau et qu'ils avaient demandé des chiffres (gels de situations et interpellations). Elle indique que les chiffres n'étaient pas significatifs. Elle demande si les compétences qu'ils possèdent vont être intensifiées sur le terrain.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la présence quotidienne de la police municipale sur le terrain a amélioré la situation autour de l'école des Pâquis.

M^{me} Camp précise que ce n'est pas leur compétence d'interpeller des dealers. En tant que garants de la force de l'ordre, ils peuvent geler des situations. Ce n'est pas le but légalement mais seulement un outil parmi d'autres. Elle précise que ces chiffres sont à nuancer car ce n'est pas leur objectif premier de chasser les dealers mais qu'ils sont plutôt en charge de gérer l'aspect consommateur et détenteur. C'est pour cela qu'il est important de mutualiser les forces avec la police cantonale. La police municipale est une police de proximité et donc de par la présence en uniforme et dissuasive en un lieu, les chiffres descendent et il y a moins de remise.

Une commissaire demande pourquoi il y a uniquement 24 heures d'interdiction dans le périmètre et s'il y aurait une possibilité d'élargir cette interdiction.

M^{me} Camp répond qu'au-delà de 24 heures cela entre dans les compétences de la police cantonale. La limite à 24 heures fait partie des compétences matérielles de la police municipale inscrites dans la législation sur la police municipale.

La commissaire indique que la motion mentionne les Pâquis et le quai du Seujet. Le quai du Seujet et le périmètre autour de l'Usine sont problématiques. Elle demande s'ils vont intensifier leurs actions dans ce quartier car les habitants sont excédés par la situation.

M^{me} Camp répond qu'ils ne délaissent pas des zones car d'autres zones sont prioritaires. Il y a 8 postes et antennes de quartiers sur le territoire municipal et ces agents ont pour objectifs de rester dans leur zone d'activité. S'agissant du quartier mentionné, il y a un poste qui se trouve à proximité de l'Usine et du quai du Seujet, et donc c'est un secteur particulièrement couvert. Pour exemple, une école de danse se situe à la place des Volontaires et les parents avaient peur d'emmener leurs enfants à ces cours. Notre présence accentuée lorsqu'il y a des cours a permis de rassurer la population. Elle insiste sur le fait qu'ils ne sont pas présents uniquement aux Pâquis ou dans les zones prioritaires mais sur l'ensemble du territoire municipal durant leur couverture horaire, soit du dimanche au mercredi de 6h à minuit et du jeudi au samedi de 6h à 3h.

La commissaire demande quel est le nombre d'interpellations faites par la police municipale pour la détention de stupéfiants. Elle demande combien

d'agents vont au Ministère public suite à ces interpellations et le temps que cela prend. Ce temps implique que les agents ne sont plus sur le terrain alors qu'ils sont déjà en effectif réduit.

M^{me} Camp répond qu'elle leur enverra les chiffres liés à la détention et la consommation. Il s'agit de contraventions et cela ne passe pas par la police cantonale. En revanche, si une personne qui consomme est interpellée et qu'elle est en situation irrégulière cela rentre encore dans un autre cadre de compétences. Il y a des auditions à effectuer et cela entre dans l'autorité du Ministère public. Selon les situations, il peut également devoir être mené des auditions d'un logeur, d'un employeur, etc. C'est un travail administratif important mais auquel les agents ne peuvent déroger. Tout délit doit être poursuivi. Cela prend du temps qui détourne de la mission première de proximité mais répond à une attente de la population. Avant 2016, la police municipale n'avait pas ces compétences et il était très frustrant pour la population d'appeler la police municipale sans qu'elle puisse agir sur ces questions.

La commissaire revient sur le poste de police se trouvant à proximité de l'Usine et relate que lorsque les personnes appellent la centrale pour des nuisances, celle-ci répond qu'elle ne peut pas agir à l'Usine. Elle explique que quand la police municipale est appelée, celle-ci répond qu'il est préférable de contacter la police cantonale. Selon elle, au niveau des nuisances, cela relève de la police municipale.

M^{me} Camp répond qu'il lui faudrait des éléments factuels pour pouvoir répondre. Elle explique qu'ils n'interviennent pas à l'intérieur de l'Usine car cela relève du domaine privé. Pour ce qui est de la place des Volontaires, il n'y a pas de raison que la police municipale n'intervienne pas. Elle demande des éléments factuels à la commissaire et la nature de la problématique. Il y a un degré de priorités en termes d'engagement des effectifs. Elle affirme qu'ils donnent suite à toutes les réquisitions mais parfois avec un délai d'attente plus important, en fonction des priorités liées à la nature des réquisitions.

Suite des travaux et votes

La présidente met au vote que l'audition de «Bien vivre aux Pâquis» et «Sur-vap» concernera les motions M-1623, M-1718 et M-1710.

L'audition, qui est acceptée par 11 oui (3 Ve, 2 S, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 2 non (S), associera donc la M-1623, la M-1718 et la M-1710.

Séance du 2 mars 2023

Audition de M^{me} Rampini et de M. Riesen, du collectif Bien vivre aux Pâquis, et de M^{me} Brigitte Studer, pour l'association Survap

Discussion et suite des travaux

Les trois motions sont abordées ensemble.

M. Riesen commence par présenter le collectif Bien vivre aux Pâquis, qui s'est créé avec Survap, l'association traditionnelle de promotion et défense des habitants des Pâquis, avec la fondation de l'Entre-connaissance, qui opère dans le dialogue inter-religieux, et Solidarité Pâquis. Un travail a été fait avec un certain nombre d'assises sur des thèmes liés au développement du quartier. Ils aboutissent progressivement à un collectif à géométrie variable, entre 5 et 12 associations en fonction des sujets abordés. Il remercie la CCSJ de s'être déplacée aux Pâquis. Il précise que M^{me} Studer interviendra sur la question du deal, M^{me} Rampini, ancienne présidente de l'association des parents d'élèves, interviendra sur certains sujets comme l'action School préau et liés à la question du square de Monthoux. M. Vascotto abordera les questions d'aménagement des Pâquis et des projets en cours.

La présidente demande s'ils vont traiter les trois motions par thématique, chacune prise en charge par un intervenant différent.

M. Riesen confirme. Il ajoute que la question du deal et du crack est prégnante dans les motions, mais qu'il y a le souci dans chacune des motions d'aborder des aspects spécifiques.

M^{me} Studer indique que les trois motions ayant des aspects communs, il a paru plus logique d'intervenir tous ensemble pour les trois sujets. Elle affirme que la question de la drogue et du deal est une préoccupation de longue date au sein de leurs associations, déjà abordée lors des assises en 2010 qui avait pour thème «Sécurité, convivialité, civilités, incivilités: quelles solutions?» et qui avait notamment formulé la demande d'un espace tripartite entre la Ville, le Canton et les habitant-e-s, nécessaire pour l'élaboration des solutions. Il y a aussi eu des assises en 2013 avec des ateliers sur le thème «Espace urbain, sécurité, logement» lors desquelles ils ont accueilli M^{me} Ruth Dreifuss, habitante des Pâquis, et ont eu, dans un des ateliers, un échange avec un groupe de dealers venu entendre les préoccupations des habitants. Dans le cadre du contrat de quartier 2014-2016, un groupe de travail sur la sécurité a été mis en place et ils ont élaboré la proposition des correspondants de nuit, à l'époque refusée par la Ville. M^{me} Studer ajoute que les projets s'élaborent sur des temps longs. En 2022, avec la situation catastrophique en juin liée au crack, une lettre ouverte a été adressée au Conseil d'État et au Conseil administratif.

Le collectif a aussi reçu des retours de M. Poggia et du Conseil administratif auxquels il a répondu. Elle propose de transmettre ces échanges de lettres à la CCSJ. Ils ont une position claire au sein du collectif Bien vivre aux Pâquis: le pourtour d'une école n'est pas un lieu adapté pour le deal. Ce qui sécurise les habitant-e-s c'est une présence, qui doit être diverse: une partie peut être assurée par la police, mais une présence au niveau social et une occupation positive de l'espace par les habitant-e-s sont indispensables. Les Pâquis ont des spécificités géographiques: c'est un des quartiers les plus denses, avec des espaces publics particuliers. Il y a la place de la Navigation, mais le préau du quartier en fait aussi partie, l'école ayant été construite avec une ouverture sur le quartier. Il y a aussi des particularités au niveau de la composition sociale: il y a les grands hôtels, un grand nombre d'établissements publics, le travail du sexe, d'autres travailleur-euse-s et les habitant-e-s, tout cela dans un espace restreint. Le collectif a été sensible à l'approche basée sur les quatre piliers proposée par M^{me} Dreifuss: prévention, réduction des risques, prise en charge et répression. Par rapport à la question du deal, ils ne peuvent pas prétendre être spécialistes à un niveau général. Elle évoque le rapport «Deal de rue» effectué par l'Université de Lausanne, qui relate les expériences des villes de Zurich, Berne et Lausanne et montre la collaboration entre les professionnel-le-s qui interviennent au niveau de la répression et au niveau social.

M^{me} Studer indique que ce qui est important pour le collectif Bien vivre aux Pâquis, c'est ce qui se passe autour de l'école des Pâquis depuis dix ans. Il est nécessaire de prendre une mesure radicale. Des pétitions ont déjà été déposées, certaines déjà acceptées, et d'autres seront bientôt déposées. L'arrivée de la consommation de crack a provoqué une crise forte qu'il faut résoudre. Elle rappelle que la police assure une présence plus régulière depuis la rentrée, aux heures d'arrivée et de départ des enfants. Cela a permis un changement au niveau de la présence des consommateurs mais pas au niveau du deal, qui est resté identique. Dans la lettre ouverte envoyée, le collectif demande l'instauration d'un périmètre de sécurité autour des établissements scolaires et des chemins parcourus par les enfants. Le Canton avait déjà procédé à une telle mesure à deux reprises, d'abord en 2004 autour de la gare Cornavin et encore avant autour du Jardin anglais. M. Poggia a répondu à cette lettre ouverte que l'instauration d'un périmètre de sécurité coûte trop cher. Ce sont pourtant des mesures qui se sont avérées efficaces, le collectif ne comprend donc pas pourquoi ne pas les mettre en place pour des enfants dans un quartier populaire. Ils sont convaincus que la réponse face au problème du deal autour de l'école ne peut pas être uniquement policière mais doit aussi être sociale. Ils souhaitent une augmentation de TSHM et que l'équipe de correspondants de nuit votée puisse œuvrer dans le quartier des Pâquis.

M^{me} Rampini revient sur les premières et deuxièmes assises organisées: elles ont été organisées car il y avait une tension dans le quartier. Il fallait donc

consulter les habitants pour trouver des solutions. L'association des parents d'élèves a pu mettre en place en 2014 l'opération School avec la police municipale et la police cantonale, qu'il fallait réactualiser chaque année. Cela fait neuf ans qu'elle existe, alors qu'ils pensaient que ce serait une intervention provisoire. Elle regrette que malgré les nombreuses mesures demandées, seule l'opération School soit proposée, alors qu'elle ne règle pas le fond du problème. Ils souhaiteraient un périmètre de sécurité, qui permettrait de faire une pression forte pendant deux à quatre mois autour des écoles pour que le deal disparaisse dans cette zone, car il faut une action pérenne. Elle ajoute que la mise en place d'un périmètre de sécurité ne coûte pas plus cher que les neuf ans d'opération School. De plus, les Pâquis sont un quartier très mixte avec de nombreux étrangers pour qui il est compliqué de constater l'environnement dans lequel vivent leurs enfants, sans avoir forcément la possibilité d'en parler pour des raisons notamment de barrière de langue. Ils demandent que l'idée du périmètre de sécurité, après deux refus et une nouvelle pétition, aboutisse au Conseil d'Etat pour finalement obtenir une solution pérenne.

M. Vascotto revient sur la notion d'occupation positive: cela signifie que la présence d'une population mixte dans l'espace public est souhaitable, notamment pour les habitant-e-s. Or, cela n'est possible que si tout le monde se sent à l'aise, ce qui n'est pas le cas. Il indique qu'il n'est personnellement pas à l'aise dans la rue passé une certaine heure, l'unique public présent l'est pour vendre ou acheter des stupéfiants. C'est un problème pour les habitants de pouvoir se projeter dans la rue en sécurité. En cause, en particulier, le manque d'installations destinées au public: bancs, jeux, végétation, etc. Les installations présentes dans les rues piétonnisées autour de l'école ont été mises en place par les habitant-e-s du quartier. Ils ont observé que ces installations ont été utilisées dès leur installation, en juin 2021 (Tavumaru). C'est un aménagement très léger, peu coûteux qui illustre ce dont ils ont besoin, bien qu'ils demandent davantage au Canton et à la Ville. Il faut un rééquilibrage de la population qu'on trouve dans la rue, ce qui ne se fera que si les autorités favorisent la permanence dans l'espace public de publics divers, par des aménagements pérennes, en profondeur et non minéraux. Ils pensent que l'aménagement des zones piétonnes a un impact social positif. Cela passe par l'installation de jeux pour enfants, de plantes avec des revêtements perméables au sol, par des infrastructures pour les jeunes. Des installations mobiles ont été mises en place lors de l'année de mairie de M^{me} Perler. Ces endroits ont tout de suite été occupés par des jeunes. Cela montre que les jeunes n'ont aucun lieu où aller le soir venu, aucune structure les accueillant, alors qu'ils ont besoin d'infrastructures, d'un lieu qui soit le leur. M. Vascotto ajoute qu'il faut aussi des toilettes, qui ont déjà été demandées. Il est important de se rendre compte que ce n'est pas forcément agréable de déambuler dans les rues une fois la nuit tombée.

Questions des commissaires

La présidente demande des explications supplémentaires sur leur demande d'une présence continue pendant deux à quatre mois et leur besoin de mesures pérennes.

M^{me} Rampini répond qu'en mettant une forte pression sur un lieu pendant trois à quatre mois, le trafic serait complètement déplacé, et ce de façon pérenne. L'opération School consiste en une présence policière de dix à quinze minutes, trois à quatre fois par jour, aux abords des écoles aux heures d'entrée des classes et des sorties d'école, c'est-à-dire à 8h, à 11h30, à 13h30 et à 16h. Les dealers se déplacent alors d'une rue lors de cette présence policière, mais reviennent les quinze minutes passées. Les habitant-e-s assistent donc depuis neuf ans à un jeu du chat et de la souris. Il faudrait mettre une vraie pression trois à quatre mois dans un périmètre prédéfini autour des écoles des Pâquis pour faire définitivement disparaître le trafic ayant lieu dans ces zones depuis plus de neuf ans.

M. Riesen fait circuler le plan du périmètre d'interdiction du deal demandé au Conseil d'Etat.

M. Riesen ajoute qu'ils ont la conviction que ce type d'intervention est indispensable pour résoudre la situation.

Une commissaire revient sur le périmètre de sécurité et la pétition déposée à ce sujet. Elle demande si c'est bien une demande au niveau cantonal.

M. Riesen répond que c'est en effet une demande adressée au Canton. Ils demandent à la CCSJ de faire pression auprès du Canton pour avoir un arrêté qui interdise le deal autour des écoles. Ils sont conscients que le deal ne va pas disparaître totalement, mais il faudrait qu'il disparaisse autour des écoles. C'est une mesure qui n'est pas excessive au niveau financier. Il ajoute que la réponse de M. Poggia n'est pas recevable. Le collectif souhaite une mesure forte et il va s'engager jusqu'à l'exécution de la mesure, d'autant plus qu'il y a deux pétitions de commerçants et d'habitants qui demandent la même chose.

Une commissaire revient sur la question de l'occupation de l'espace. Elle demande s'ils incluent le préau dans la nécessité d'occupation positive de l'espace et si les correspondants de nuit entrent dans l'occupation positive.

M^{me} Studer répond que les correspondants de nuit contribuent à l'occupation positive car ils permettent des médiations entre les différents usages du quartier.

Elle ajoute qu'il lui semble qu'au courant de l'automne il y ait eu un grand contrôle effectué par la police municipale et la police cantonale. Elle demande s'ils pensent que c'était une action positive.

M. Riesen répond que cela a apaisé la situation pendant quelque temps. Ils n'ont plus vu des scènes de souffrance à cause du crack comme celles vues l'été

passé. Dans la lettre ouverte mentionnée plus tôt, une des mesures consistait en une collaboration avec le Quai 9. Les actions fortes durent un moment, puis les personnes reviennent. Il ajoute qu'il est important de comprendre la tension sociale. Les personnes impliquées dans le deal sont dans des situations précaires. Lors des assises, ces personnes admettaient que ce n'était pas bien de dealer et qu'ils feraient autre chose pour gagner de l'argent s'ils le pouvaient.

Elle demande si actuellement les réactions des gens sont différentes en comparaison à la situation qui a mené à l'intervention à la gare en 2004.

M. Riesen répond que le deal est présent aux Pâquis depuis 2010, suite à l'installation des caméras contre laquelle ils s'étaient positionnés. Le collectif veut l'arrêt du deal autour des écoles.

M^{me} Studer ajoute qu'il y a la possibilité de réguler le deal, bien qu'il n'y ait pas de manière idéale de le faire.

Un commissaire demande également ce que ces aménagements apportent le soir, moment où a lieu le deal.

M. Riesen répond que le deal a lieu toute la journée autour de l'école. L'action menée à la gare a permis de retrouver un lieu qui n'est plus un lieu de deal et de consommation de drogue la nuit et la journée. Il n'y a pas de raison que cette mesure ne réussisse pas aux Pâquis alors qu'elle a montré son efficacité à la gare et au Jardin anglais. Il rappelle que les dealers détestent être mis sous pression. S'ils sont mis sous pression, ils iront ailleurs. Le collectif est parfaitement conscient que le deal continuera, mais il ne faut pas que ce soit autour des écoles.

Un commissaire indique que la M-1623 et la M-1718 sont complémentaires et qu'il y a l'idée de les fusionner. Il souhaiterait entendre les auditionnés sur le contenu des deux motions. Il ajoute qu'il y a également une proposition qui n'a pas encore été envoyée en commission, celle des budgets participatifs pour les Pâquis, c'est-à-dire d'accorder aux associations et collectifs d'habitant-e-s des budgets spécifiques pour des aménagements spécifiques. Il y a dans le texte de Bien vivre aux Pâquis une série de propositions spécifiques qui pourraient faire l'objet d'un financement. Il demande si dans les demandes faites dans les motions et les possibilités offertes par un budget participatif, certains éléments sont plus importants que d'autres, si certains projets pourraient être mis en place rapidement.

M. Riesen demande s'il s'agit de la M-1718.

M^{me} Rampini répond que la M-1718 reflète l'ensemble des mesures demandées depuis plus de dix ans.

Un commissaire rappelle qu'ils peuvent amender les motions.

M^{me} Studer ajoute que la M-1718 s'est basée sur les documents publics publiés par le quartier. Elle trouve dommage de lier la M-1623 à la M-1718, car

cette dernière est spécifique aux Pâquis contrairement à la M-1623 qui est d'ordre général. En ce qui concerne le budget participatif, ils devraient en discuter. Elle ajoute que l'aménagement mis en place par les habitant-e-s dans les rues piétonnes est moindre par rapport à ce que la Ville pourrait faire, et que ce n'est pas le rôle des habitant-e-s de devoir et de pouvoir faire toutes les démarches nécessaires pour des aménagements dans cette zone.

Une commissaire rappelle qu'une animation a eu lieu en mai et juin 2018 dans le préau, portée par la maison de quartier (MQ), la ludothèque et l'association des parents d'élèves. Elle demande quels effets a ce type de projet.

M^{me} Rampini répond que la question de l'occupation positive des préaux est une préoccupation constante. Elle rappelle que les actions telles que l'animation mentionnée sont aussi menées par des bénévoles, ce qui représente une charge sur le long terme pour eux. Elle rajoute que c'est normal que la MQ et la ludothèque occupent ce rôle, car elles sont payées pour ce type d'activités.

Elle demande si elle a bien compris: sur le coup ce sont des activités bénéfiques, mais comme elles sont ponctuelles, les effets s'estompent.

M^{me} Rampini confirme.

M. Riesen ajoute que quand le Ludobus ou les Créateliers se déplacent sur la place de la Navigation et y proposent des activités, ils ont des effets très positifs. Il ajoute qu'il y a des groupes très différents les uns des autres sur la place de la Navigation, et que les animations modifient l'atmosphère de cette place. Ce type d'activité devrait donc être régulier.

Une commissaire demande si c'est normal que la MQ ferme le soir et laisse ainsi les jeunes livrés à eux-mêmes.

M^{me} Rampini répond que la MQ devrait avoir plus de budget pour les adolescents. Une demande a été faite pour que la MQ ferme plus tard certains jours, mais ils n'ont pas assez de budget.

Elle ajoute qu'il serait possible d'envisager que la MQ ouvre par exemple à 19h pour permettre aux jeunes d'avoir un endroit où se retrouver. Elle demande si des essais et des demandes ont été faits à ce sujet.

M^{me} Rampini répond qu'ils ont signalé le problème de manque de locaux pour les jeunes, mais que la MQ a répondu qu'ils manquent de budget.

Elle demande si c'est une demande qui pourrait être envisagée.

M. Riesen répond que la MQ doit avoir les moyens adéquats et ajoute qu'ils peuvent interpeller la MQ.

M^{me} Studer ajoute que toutes les associations du quartier reconnaissent que l'offre pour les jeunes n'est pas adaptée à leurs besoins. L'espace de Chateaubriand

est apprécié de différentes tranches d'âge, mais il n'y a pas réellement de lieu dédié aux jeunes.

M. Vascotto ajoute que le lieu mentionné par M^{me} Studer se situe au bout de la rue des Buis, derrière le Palais Wilson. C'est un endroit fréquenté par les enfants pendant la journée. Au milieu de la place, il y a un couvert avec un mobilier urbain mis en place par la Ville, mais c'est un lieu pratiquement inutilisé, alors qu'il pourrait être mis à la disposition des jeunes avec un encadrement et des moyens supplémentaires, de la MQ, des services sociaux de la Ville ou du Canton. Il faudrait ajouter des propositions de lieux pour les jeunes dans la motion.

La présidente demande si l'association des parents est favorable aux grillages.

Les auditionnés lui répondent par l'affirmative.

La présidente ajoute que si le deal n'est plus aux Pâquis, il se déplacera aux Grottes. Elle demande comment ils voient le partage des besoins entre les différents quartiers de la ville.

M. Riesen répond que personne ne donne une solution par rapport au trafic de drogue. Il admet que le deal se déplacera et qu'il existera toujours, mais il doit cesser autour des écoles.

M. Vascotto ajoute que c'est malheureusement devenu une habitude de voir le deal devant l'école. Il trouve choquant que le Conseil d'État dise qu'il n'a pas les moyens de mettre en place une solution. Le deal ne peut pas persister autour des écoles, il faut sortir de cette habitude.

Une commissaire indique que le problème autour de l'école est arrivé lorsque la vidéosurveillance a été installée. Elle donne l'exemple du quartier dans lequel vit sa mère, où la vidéosurveillance a été installée suite à des problèmes avec les jeunes et a réglé le problème. Elle demande si l'installation de caméras autour des écoles permettrait d'éloigner le deal des écoles.

M. Riesen répond que l'installation de caméras qui filmeraient la vie sociale autour de l'école est une solution qui n'est socialement pas acceptable, notamment pour la raison suivante: si des caméras sont installées, il faut mettre en place un arsenal de surveillance conséquent. Le collectif a une grande méfiance par rapport à cette politique de contrôle par la vidéosurveillance, parce qu'il sent un mouvement qui tend vers une omniprésence des caméras dans l'espace de vie, ce qui constitue une pratique problématique. Ils ont pour le moment une position plutôt de refus. Ils préfèrent la décision d'un arrêté d'interdiction du deal dans le périmètre dans et autour de l'école.

M^{me} Rampini ajoute que l'installation de caméras serait un aveu d'échec, car d'autres solutions ont été demandées depuis plus de dix ans, comme des correspondants de nuit pour le quartier des Pâquis ainsi qu'une plus grande présence

des TSHM. Mais rien de cela n'a été mis en place malgré les demandes répétées. L'installation de caméras serait la solution de facilité d'urgence et témoignerait d'un manque flagrant de volonté d'appliquer d'autres solutions durant ces dix dernières années pour le quartier des Pâquis.

M^{me} Studer déclare que la présence, que ce soit de la police, d'habitant-e-s ou autres, est ce qui est le plus sécurisant pour les habitant-e-s du quartier. Un projet de vidéosurveillance implique certes des gens, mais qui sont dans des bureaux et non présents sur place.

La commissaire déclare que s'ils sont réfractaires à la vidéosurveillance, ils devraient éliminer les téléphones portables et les télévisions. Elle considère que c'est une solution qu'il faudra peut-être envisager à un moment donné et que c'est une solution qui pourrait être à la portée de la Ville, à qui il manque aussi le personnel. Elle revient sur la question des toilettes et indique qu'il y a eu des soucis avec les toilettes publiques à Plainpalais, car elles étaient utilisées pour le marché du sexe. Elle demande si les toilettes demandées pour le quartier des Pâquis ne pourraient pas être détournées pour du deal ou autre. Elle ajoute que quand les personnes sont dans un état déplorable, elles ne cherchent plus les toilettes.

M. Riesen répond qu'ils en font l'expérience, mais qu'ils tiennent à leurs propositions car elles ont montré leur efficacité dans d'autres endroits.

Une commissaire demande si l'interdiction de périmètre effectuée à la gare au niveau du Canton était un arrêté.

M. Riesen répond que c'est un arrêté du Conseil d'État datant de 2004.

M^{me} Studer ajoute que les auditionnés peuvent transmettre à la CCSJ la lettre ouverte mentionnée et les réponses obtenues ainsi que leur réponse en retour.

La commissaire revient sur l'arrêté: elle a lu un article du *Temps* au sujet d'une interdiction de périmètre concernant les trafiquants étrangers et demande si l'arrêté évoqué en séance s'adressait à des personnes spécifiques.

M^{me} Rampini répond qu'il ne s'agit pas du même arrêté.

M. Riesen déclare que la RTS a contacté le collectif Bien vivre aux Pâquis pour faire un reportage. M. Poggia sera confronté à la suite de ce reportage, dimanche 5 mars 2023 à 19h30.

Une commissaire demande qui a été contacté précisément.

M. Riesen répond qu'il s'agit du collectif Bien vivre aux Pâquis ainsi que deux habitants et des commerçants qui ont lancé une pétition.

Séance du 16 mars 2023

Discussion et votes

Un commissaire socialiste propose d'ajouter deux invites: «qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré» et «d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçant-e-s, habitant-e-s, parents) à l'élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme».

Une commissaire du Centre rappelle que cette motion est générale et ne concerne donc pas seulement les Pâquis. Il ne faut pas oublier que c'est une motion qui concerne le deal de rue partout en Ville de Genève.

Une commissaire Verte indique que cela la gêne qu'il n'y ait pas de prise de position.

Vote pour ajouter les deux invites suivantes: «qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré» et «d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçant-e-s, habitant-e-s, parents) à l'élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme»

Cet ajout est accepté à l'unanimité des membres présents.

Une commissaire du Centre souhaiterait la suppression de l'invite 1, car elle ne voit pas comment cela pourrait être mis en place.

Vote pour supprimer l'invite 1

La suppression est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le Parti libéral-radical souhaite la suppression de l'invite 2 et de l'invite 4, car il ne faut pas réguler le deal de rue. De plus, les auditions et visites ont montré que tout ce qui est faisable a déjà été mis en place.

La présidente ajoute que pour elle, «projet pilote» signifie qu'il s'agit de quelque chose qui n'existe pas encore, mais qui ouvre les portes à autre chose.

Une commissaire Verte propose la modification suivante pour l'invite 2: «de prendre langue avec la Confédération et le Canton de Genève pour un projet pilote de régulation du deal de rue».

Vote pour modifier l'invite 2 comme suit: «de prendre langue avec la Confédération et le Canton de Genève pour un projet pilote de régulation du deal de rue»

Cette modification est acceptée par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 6 non (1 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

Le Parti libéral-radical souhaite supprimer l'invite 3. L'échange avec les autres communes existe déjà et personne n'a trouvé la bonne solution.

Un commissaire Vert rappelle qu'à Zurich il y a un projet qui fonctionne et offre des pistes intéressantes, notamment les zones de tolérance du deal qui ont produit certains effets. Il faut continuer un dialogue avec les autres villes suisses.

La présidente exprime son accord. Elle trouve qu'un travail est fait, mais qu'il faut l'appuyer pour regarder toutes les possibilités mises à disposition par le dispositif légal pour continuer dans cette voie.

Une commissaire socialiste propose de reformuler l'invite: «de poursuivre et intensifier les échanges [...]».

Le Parti libéral-radical n'est pas contre la discussion, mais plutôt contre l'intitulé de l'invite. Il faudrait garder le début mais changer la fin: «de poursuivre et d'intensifier les échanges avec les autres villes suisses».

Vote pour modifier l'invite 3 comme suit: «de poursuivre et d'intensifier les échanges avec les autres villes suisses»

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite supprimer l'invite 4, car le terme «régulation» pose problème.

Un commissaire socialiste ajoute qu'il n'y a pas de régulation du marché de cannabis, contrairement à ce que laisse entendre la motion. Pour réguler un marché, il faut qu'il soit légal.

Vote pour supprimer l'invite 4

La suppression est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite être clarifiée: tous les membres de la commission sont conscients qu'il n'est pas possible de réguler, mais la régulation a été demandée dans l'invite 2.

La présidente demande de revenir sur la discussion de l'invite 2.

La commissaire propose de supprimer l'invite 2.

Vote pour supprimer l'invite 2

La suppression est acceptée à l'unanimité.

Un commissaire Vert indique que le fait qu'il n'y ait pas de suivi au niveau de la commission le dérange. La commission n'est pas compétente en ce domaine, mais le Canton se repose sur la commission pour gérer la situation. Il faudrait que le Conseil administratif établisse ou demande un bilan, ou que la commission puisse faire un suivi de ce qui est mis en place.

Un commissaire socialiste rappelle qu'une proposition a été faite pour d'autres sujets: que le Conseil administratif fasse un rapport régulier au Conseil municipal.

Une commissaire Verte indique qu'elle n'adhère pas totalement à cela car cela donne l'impression que c'est le Conseil administratif qui contrôle le Canton.

Un commissaire socialiste rappelle que dans les échanges de lettres entre Bien vivre aux Pâquis, M. Poggia et le Conseil administratif, il y a une réponse du Conseil administratif qui donne des éléments de son action, à quoi s'ajoutent les éléments que M. Poggia a fait transmettre. Le Conseil administratif peut tenir compte des éléments que lui transmet le Canton dans l'information qu'il transmettrait régulièrement au Conseil municipal.

Une commissaire du Parti libéral-radical propose une invite supplémentaire: «d'informer semestriellement la CCSJ du travail entrepris avec le Canton».

La formulation suivante est proposée: «d'informer semestriellement la CCSJ du travail entrepris avec le Canton ainsi que de la situation sur le terrain».

Vote pour ajouter une invite: «d'informer semestriellement la CCSJ du travail entrepris avec le Canton ainsi que de la situation sur le terrain»

L'ajout est accepté à l'unanimité des membres présents.

Vote de la motion ainsi amendée

La M-1623 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de poursuivre et d'intensifier les échanges avec les autres villes suisses;
- qu'un périmètre de sécurité autour des écoles du quartier (zone d'exclusion du deal) soit rapidement instauré;
- d'impliquer et d'intégrer l'ensemble des parties prenantes du quartier (associations, commerçant-e-s, habitant-e-s, parents) à l'élaboration et à la prise de décisions à moyen et long terme;
- d'informer semestriellement la CCSJ du travail entrepris avec le Canton ainsi que de la situation sur le terrain.